

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Année **2024**



Table des matières

1. Rappel réglementaire	3
2. Contexte national	3
3. Contexte local	4
3.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	4
3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.....	5
3.3 Contrat de rivière Nartuby	6
3.4 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) Caramy/Issole.....	8
3.5 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) de la Bresque.....	10
4. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.....	12
4.1 La compétence	12
4.2 Les Contrats territoriaux.....	13
4.3 La taxe GEMAPI	13
5. Rétrospective financière 2022-2023	14
5.1 Les grandes masses financières.....	14
5.2 L'épargne et les résultats de clôture 2023	16
6. La trajectoire budgétaire 2024 et sa déclinaison pluriannuelle	17
6.1 Opérations en fonctionnement.....	21
6.1.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens par outils de gestion.....	21
6.1.2 Les actions territorialisées.....	29
6.2 Opérations en Investissement.....	43
6.2.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens (dans le cadre du PAPI)	43
7. La structure et la gestion de la dette.....	65
8. La structure et les perspectives d'évolution des effectifs	66

1. Rappel réglementaire

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit être réalisé et présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour objectif de permettre à Monsieur le Président de présenter à l'assemblée délibérante la situation financière du SMA et les tendances qu'il souhaite donner au prochain projet de budget ainsi qu'aux budgets suivants. Pour rappel, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue compléter les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire en précisant le contenu du rapport présenté par le Président à l'Assemblée délibérante. Les informations contenues dans le présent ROB sont les suivantes :

- le contexte national et local
- une analyse budgétaire rétrospective sur les exercices 2022-2023
- les orientations budgétaires 2024 (fonctionnement et investissement) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment dans le cadre de la programmation des investissements
- la structure et la gestion de la dette
- la structure et les perspectives d'évolution des effectifs

2. Contexte national

Fin 2023, l'activité a stagné dans la zone euro comme en France, pour le deuxième trimestre consécutif. L'investissement s'est replié dans la plupart des pays, pénalisé par les coûts de financement. L'atonie européenne contraste avec le dynamisme des États-Unis où la croissance est vigoureuse, poussée par les soutiens publics et la bonne tenue de la consommation.

En France, les enquêtes de conjoncture signalent une croissance toujours hésitante. Le climat des affaires a reculé tout au long de l'année 2022 et au premier semestre 2023 sous l'effet du choc inflationniste et du resserrement monétaire. Il se stabilise depuis, à un niveau un peu inférieur à sa moyenne de longue période. La situation conjoncturelle des secteurs d'activité est contrastée : favorable dans les matériels de transport où le potentiel de rebond reste important, dégradée dans la construction neuve mais aussi dans l'agro-alimentaire.

Dans l'ensemble, l'horizon s'éclaircirait légèrement début 2024 : la désinflation se confirme en effet (+3,1 % en janvier ; +2,6 % attendu en juin), ce qui soutiendrait le pouvoir d'achat des ménages. Leur confiance s'améliore progressivement et la consommation serait le principal moteur de l'activité au premier semestre 2024. La croissance du PIB serait toutefois modérée (+0,2 % par trimestre) car l'investissement, tant celui des entreprises que celui des ménages, resterait mal orienté.

Au total, l'inflation s'établirait à un rythme d'environ +2,5 % sur un an à partir du printemps, tandis que l'inflation sous-jacente serait légèrement plus faible, aux environs de +2 %.

3. Contexte local

Depuis sa création en octobre 2014, le SMA porte une gouvernance pour la gestion intégrée des cours d'eau sur le bassin versant de l'Argens. Les 74 communes qui le composent (répartis sur 8 intercommunalités) sont toutes implantées dans le département du Var. L'objectif du syndicat est de porter une politique de gestion globale, cohérente et en phase avec les particularités des territoires qui le composent. L'exercice de la compétence GEMAPI implique un véritable projet d'aménagement d'intérêt commun sur le bassin versant permettant d'établir une stratégie d'action. Ce projet se dessine à travers plusieurs outils combinant gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

3.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SAGE est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction des usages et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du bassin versant. Il permet de fixer des objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et humides, et d'identifier les moyens pour les atteindre. Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante que l'on nomme la Commission Locale de l'Eau (CLE). Pour atteindre les objectifs et respecter les préconisations du SAGE, la CLE s'appuie sur une structure porteuse.

En 2021, le SMA a préparé un dossier préliminaire de préparation du SAGE.

En 2022, une première phase de concertation a été réalisée au sein des commissions territoriales pour définir une stratégie de concertation pour l'ensemble des activités du SMA et déterminer comment assoir la gouvernance à l'échelle du bassin. Cette étape paraissait indispensable avant de concerter le sujet de la procédure SAGE.



Illustration d'un entretien collectif au sein des commissions territoriales

En 2023, cette démarche de concertation a été prolongée. Il est prévu en 2024 de poursuivre la concertation autour du projet de SAGE Argens et d'achever la phase d'émergence du SAGE pour entrer dans la phase de construction de la démarche. Le recrutement d'un ingénieur a été effectué en janvier 2024 pour animer spécifiquement cette démarche.

3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel

Le PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel (2017-2025) vise à instaurer une stratégie durable et pérenne de gestion et d'aménagement pour la réduction des risques d'inondation sur le bassin versant de l'Argens.

Piloté et animé par le SMA, il a l'ambition d'assurer la protection des enjeux humains tout en préservant les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux présents sur le territoire. A terme, l'objectif est de rendre ce dernier moins vulnérable et plus résilient face au risque d'inondation. Avenant à 3 occasions, le PAPI comporte aujourd'hui 79 actions d'un montant total de 117 253 384,21€ qui s'articulent autour de sept axes d'interventions. Le SMA est le maître d'ouvrage de 54 actions.

Outil de contractualisation avec l'Etat, le programme ouvre droit à des financements de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du BOP 181 et du Fonds vert à hauteur de 42 570 494,68 €, soit 36,31 % du montant total du PAPI. La Région Sud affiche par ailleurs un financement de 6 519 353,00 € soit 5,56 %. L'Agence de l'Eau n'est par ailleurs plus signataire de la convention cadre du PAPI : elle s'engage en fonction des critères d'éligibilité de son 11^{ème} programme d'actions ou via des appels à projets.

Focus sur l'avenant n°3

En 2023, au regard de la hausse des coûts liés à l'inflation, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a offert la possibilité aux maîtres d'ouvrage et au porteur de PAPI d'intégrer la hausse des coûts liée à l'inflation et d'augmenter ainsi les subventions des opérations le nécessitant.

Lors de sa séance en date du 2 mai 2023, le comité de pilotage du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel a ainsi validé le principe de dépôt d'un avenant n°3 permettant d'intégrer l'inflation pour les actions de travaux concernées. Six actions de travaux avaient alors été ciblées :

- Aménagement hydraulique de la traversée de Draguignan –Trans-en-Provence – Action 35
- Aménagement hydraulique de la Palud à Fréjus – Action 62
- Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau – Action 47
- Bassin de Vaulongue et barrage Aspé – Action 43
- Aménagements de prévention des inondations à Brignoles – Action 45
- Aménagement hydraulique de la Nartuby amont à Châteaudouble – Action 34a

A l'analyse des maîtres d'ouvrage, une augmentation des coûts liés strictement à l'inflation a pu in fine être justifiée pour 3 opérations, à savoir :

- Aménagement hydraulique de la traversée de Draguignan –Trans-en-Provence – Action 35
- Aménagement hydraulique de la Palud à Fréjus – Action 62
- Aménagements de prévention des inondations à Brignoles – Action 45

L'ensemble des coûts des actions de travaux du PAPI en cours, comprenant les acquisitions foncières, les études, les réseaux et les infrastructures a également été actualisé.

De plus, l'avenant 3 a intégré l'attribution de financements par l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », en 2023 pour les opérations suivantes :

- Aménagement hydraulique de la traversée de Draguignan –Trans-en-Provence – Action 35.
- Bassin de Vaulongue et barrage Aspé – Action 43.
- Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau – Action 47.

Evolution des coûts du PAPI de 2016 à 2023 :

Le montant global initial du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel sur la durée totale de la convention (2016-2022) était égal à un coût global de 95 540 183,23 €.

En cours d'exécution, trois modifications ont été apportées :

- dans l'avenant n°1 de prolongation du PAPI dont la convention cadre a été signée le 21 juillet 2022, ce coût global a été augmenté de 2.2% pour atteindre 97 660 116,78 € pour la période 2016-2025.
- dans l'avenant n°2 de modification du PAPI dont la convention cadre a été signée le 6 décembre 2023, ce coût a augmenté de 1 % par rapport à la convention cadre de l'avenant n°1 , pour atteindre 98 156 938,26 €.
- dans l'avenant n°3, le montant du PAPI évolue pour s'établir à 117 253 384,21 € soit une hausse de 19% de l'enveloppe prévisionnelle globale du programme par rapport au coût global affiché dans la convention cadre de l'avenant n°2.

3.3 Contrat de rivière Nartuby

Signé en 2020, le second contrat de rivière Nartuby s'inscrit dans la continuité de la dynamique territoriale puisqu'il fait suite à une précédente démarche structurée entre 2007 et 2012.

Le contrat fédère 18 partenaires dont 15 maîtres d'ouvrages (communes et intercommunalité, associations, syndicat de bassin, etc.) et se structure autour de 5 enjeux transversaux au bassin versant.

Planification / Objectifs du contrat de rivière



En 2023, le bilan à mi-parcours du contrat de rivière Nartuby a été réalisé. Celui-ci a notamment permis de mettre en avant une dynamique importante sur ce territoire à forts enjeux.

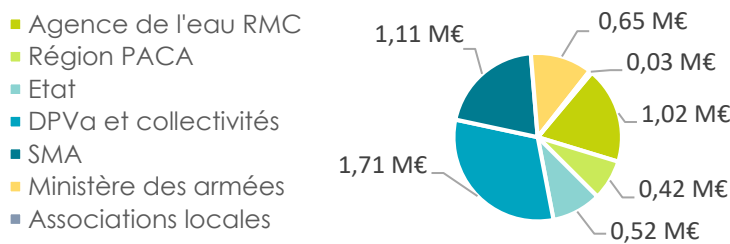
A mi-parcours, sur les 43 mesures programmées lors de la construction du contrat de rivière, 98% (42 actions) sont considérées comme terminées ou en préparation, ce qui témoigne des engagements des maîtres d'ouvrages.

Bilan des actions du contrat de rivière en phase 1



La phase 1 du contrat de rivière Nartuby représente un investissement de 5,5 millions d’euros provenant des financements des partenaires institutionnels et de l’autofinancement des porteurs de projets.

Répartition des montants engagés par partenaire au cours de la phase 1 du contrat de rivière (millions d'euros)



Début 2024, le comité de rivière Nartuby s’est réuni afin de présenter le bilan à mi-parcours, les actions cadres portées par le Syndicat (suivi de la qualité des eaux, étude des ressources souterraines, délimitation de l’Espace de Bon Fonctionnement (EBF), étude des zones humides), ainsi que les actions à réaliser en phase 2.

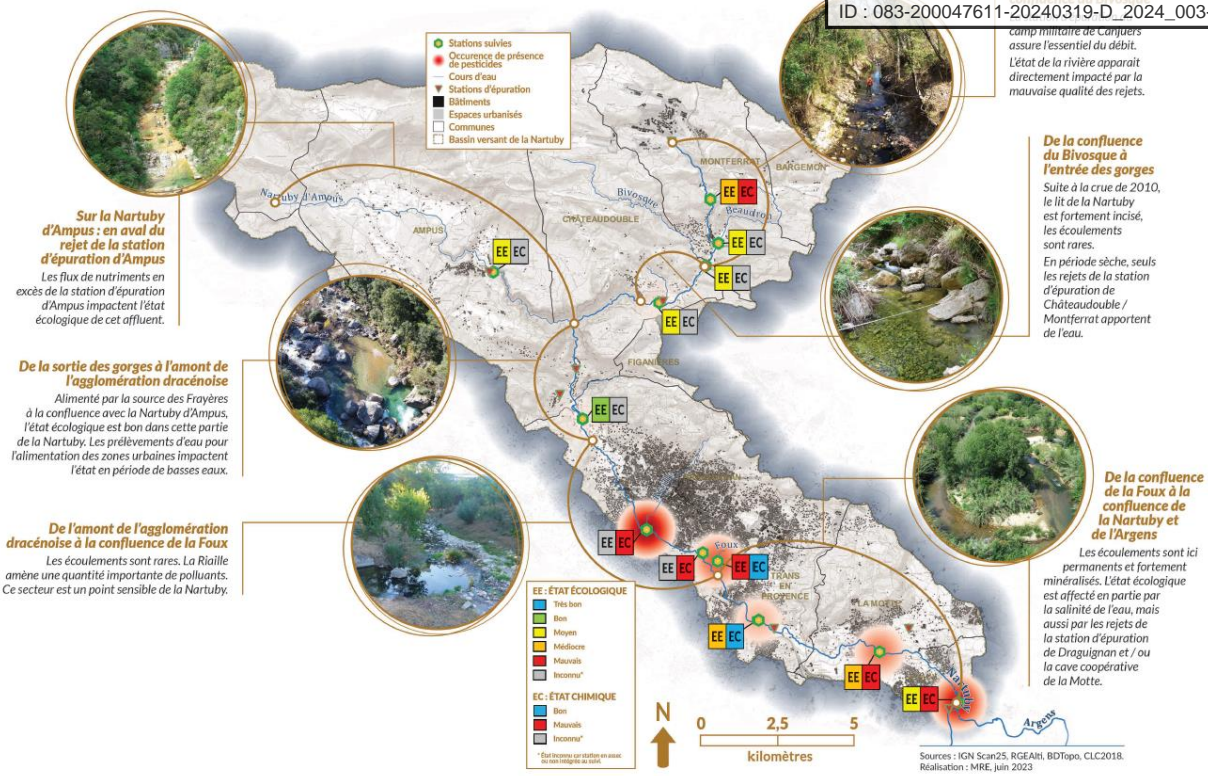
L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT D'UNE RIVIÈRE

L'espace nécessaire au bon fonctionnement d'une rivière permet de satisfaire ses besoins d'un point de vue morphologique, hydraulique, hydrogéologique, biogéochimique et biologique.

La rivière a besoin :

- De transporter des matériaux, pour maintenir un équilibre sédimentaire et limiter les érosions au droit des secteurs les plus sensibles.
- De débiter, au fil des saisons, et de ralentir les écoulements dans les zones à faible impact pour diminuer l'intensité des inondations sur les secteurs à enjeux humains.
- D'être connectée à sa nappe alluviale, pour des soutiens d'étiages et de qualité d'eau.
- De divaguer, au fil des années.
- D'être en lien avec ses berges, ses affluents, ses zones humides, pour préserver ses réservoirs de biodiversité, sa ripisylve, sa qualité.
- D'habitats aquatiques diversifiés (des zones lentes et d'autres rapides, des zones de blocs, de graviers, de sable...), pour abriter une biodiversité riche.
- De s'écouler sans obstacles de l'amont vers l'aval, pour sa continuité sédimentaire et biologique.

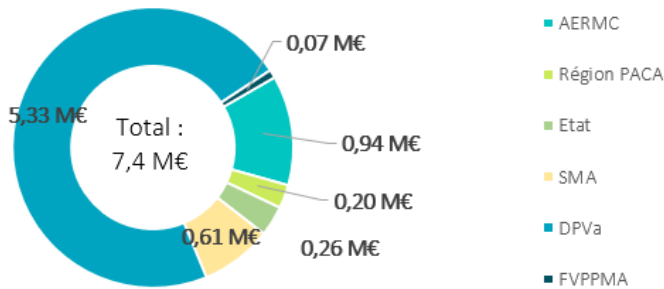
Extrait de la plaquette de communication de l'EBF Nartuby



Extrait de la plaquette Qualité des eaux de la Nartuby

In fine, la programmation de phase 2 comporte 21 actions, pour un montant total de 7,4 M€ TTC.

Répartition du financement du PA de phase 2 (M€ TTC)



3.4 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) Caramy/Issole

Le PTGE est un outil contractuel concerté avec l'ensemble des acteurs d'un bassin versant identifié en déficit quantitatif, qui permet de cadrer et d'organiser le partage de la ressource en eau. L'objectif de ce plan de gestion est notamment de garantir un équilibre entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource, à travers des actions d'amélioration des connaissances, d'optimisation des usages et d'économies d'eau.

Le SMA a en charge l'animation de cet outil sur les bassins versant du Caramy-Issole où le dispositif est en phase de réalisation depuis mars 2020. En 2023, le Syndicat Mixte de l'Argens a poursuivi ses principales actions d'amélioration des connaissances :

- Le suivi mensuel des débits du Caramy et de l'Issole, assuré par le technicien de rivière du Syndicat Mixte de l'Argens.
- La réalisation et l'installation de piézomètres pour assurer le suivi des eaux souterraines.
- La mise en place d'un observatoire numérique.
- L'amélioration de la connaissance des échanges aquifères du massif d'Agnis.
- Le suivi de la qualité des eaux superficielles, assuré par la Maison Régionale de l'Eau.

L'année 2023 a été l'occasion de restituer aux acteurs locaux les résultats de ces différents projets.



Commission Caramy-Issole (15/05/2023) : Restitution de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des échanges aquifères du massif d'Agnis et visite du Brise-Charge de Signes

En 2024, l'équipement de sondes piézométriques permettra d'améliorer le suivi du niveau des eaux souterraines et de leurs interactions avec les eaux superficielles. Les acteurs du PTGE Caramy-Issole seront également consultés pour dresser un bilan à mi-parcours du projet. A cette occasion, l'état d'avancement et l'atteinte des objectifs seront étudiés, afin de modifier, si besoin, les fiches actions du PTGE.

De plus, la participation citoyenne est un moteur important pour la mise en œuvre de projets ambitieux tels que les Projets de Territoire et de Gestion de l'Eau (PTGE). C'est pourquoi, le Syndicat Mixte de l'Argens a répondu à l'Appel à Projets « Eau et participation citoyenne » lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte, la Maison Régionale de l'Eau et le Rotary club de Toulon, le projet « Economisons l'eau en Provence Verte » vise à inciter l'ensemble des usagers de l'eau à développer une résilience aux évolutions climatiques, dans une logique de conduite de changement et de réduction des consommations en eau. Au total, six communes du bassin versant ont participé à cette démarche d'exemplarité en élaborant un diagnostic des consommations en eau des bâtiments et espaces communaux.



Accompagnement de la commune de Brignoles : Gestion des espaces verts avec le prestataire ENFORA



Accompagnement de la commune de Garéoult : Economies d'eau dans les constructions avec le prestataire ECO2BAT

L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre le projet « Economisons l'eau en Provence Verte ». La concertation est une démarche indispensable pour favoriser la réussite de ce projet expérimental et citoyen. Ainsi, des temps d'échanges seront consacrés au partage du diagnostic de consommation en eau, à l'identification des besoins et à la co-construction d'une feuille de route opérationnelle pour une gestion économe de la ressource en eau.

3.5 Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE) de la Bresque

Pour mémoire, suite à l'identification du territoire en déficit quantitatif en 2014, les services de l'Etat ont initié la démarche d'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la Bresque. Depuis 2017, différentes réunions de travail et de concertation ont été engagées. En 2022, les acteurs du territoire ont acté leur volonté d'adhérer à la démarche, avec l'appui du Syndicat Mixte de l'Argens.

La concertation, première phase du processus, est une étape capitale. Elle vise à réunir tous les acteurs de chaque usage concerné pour qu'ils s'accordent sur le partage et la répartition de la ressource disponible et définissent ensemble un programme d'actions réalisable. C'est pourquoi, à la suite du Comité de Pilotage en date du 25 novembre 2022, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé au mois de février des ateliers de concertation destinés aux gestionnaires de canaux. A la suite de ces ateliers et en fonction des besoins, le Syndicat Mixte de l'Argens a programmé des prospections et visites de terrain complémentaires affiner l'état des connaissances. Une réunion de restitution a ensuite été proposée aux participants, le jeudi 06 avril 2023 à Salernes.



*Atelier de concertation Février 2023 –
secteur Villecroze*



*Atelier de concertation Février 2023 –
secteur Salernes – Sillans-la-Cascade*



*Réunion de restitution Avril 2023 à
Salernes*

Dans un second temps, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé des entretiens individuels avec les gestionnaires Alimentation en Eau Potable pour actualiser le diagnostic relatif à cet usage. L'ensemble de cette démarche a permis de compléter l'état des lieux et le diagnostic du PTGE, et de le présenter en Comité Technique en juin et en Comité de Pilotage en juillet 2023.

Dès le mois d'octobre 2023, de nouveaux ateliers se sont tenus pour échanger sur les orientations stratégiques du plan de gestion et son programme d'action. La stratégie a été partagée et validée lors du Comité de Pilotage organisé en novembre 2023.



Comité de Pilotage du 24 novembre 2023 à Salernes

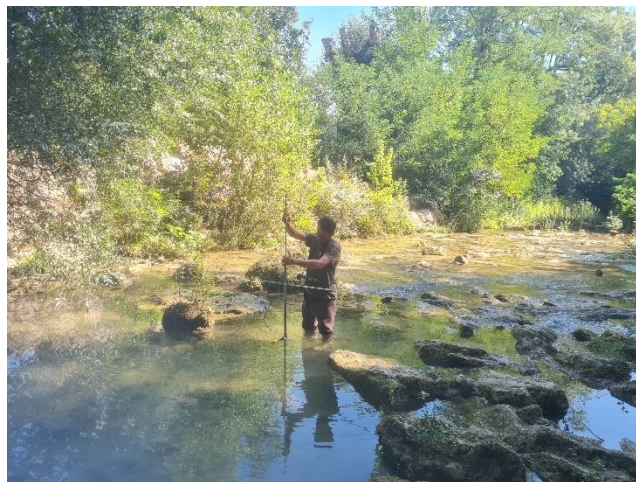
L'année 2024 sera l'occasion de décliner la stratégie du PTGE en fiches actions opérationnelles. Ces fiches devront être définies conjointement avec les partenaires du projet et construites en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages identifiés. Un temps sera consacré à la définition du plan de financement.



Démarche de concertation 2023

Initiées en 2016, les campagnes de mesures de débits se sont poursuivies en 2023. Le suivi proposé par le Syndicat Mixte de l'Argens a pour objectif de mesurer le débit des cours d'eau, en particulier en période estivale, et de connaître les pressions quantitatives (prélèvements).

Au total, le Syndicat Mixte de l'Argens a réalisé 11 campagnes de jaugeages sur 18 points de mesures en cours d'eau. **Un bulletin hydrologique est également diffusé mensuellement à l'ensemble des acteurs du PTGE.**



En 2024, le Syndicat Mixte de l'Argens proposera de nouvelles campagnes de mesures mensuelles sur 18 points de suivi en cours d'eau.

4. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

4.1 La compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI membres du SMA sont compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, autrement désignée sous l'acronyme de GEMAPI.

Cette compétence implique de nouvelles actions pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) en matière d'aménagement de bassin hydrographique, d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, de défense contre les inondations et de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Depuis son émergence dans le champ législatif, à la faveur de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), cette compétence a fait l'objet, chaque année, de la part du législateur de plusieurs ajustements (dernier en date dans le cadre de la loi NOTRe). Cette compétence GEMAPI, pour être appréhendée dans toutes ses dimensions, doit être analysée en combinant ses finalités, ses missions et ses obligations.

Dans la perspective de l'exercice effectif de la compétence GEMAPI, les statuts du SMA ont été modifiés le 20 juin 2019 pour tenir compte du Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) établi à l'échelle du périmètre syndical. Le SMA et ses EPCI membres ont défini les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI (transfert/délégation ; cf. figure ci-dessous) et le contenu matériel de cette compétence dans ses deux finalités, à savoir la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques.

GEMAPI	Financement par les EPCI
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Transfert</u> <ul style="list-style-type: none"> • 1° L'aménagement d'une fraction de bassin hydrographique • 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau • 8 ° La protection et la restauration des sites 	Section de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Délégation</u> <ul style="list-style-type: none"> • 5° La défense contre les inondations 	Financement possible par la section d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Hors GEMAPI</u> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et suivi de la ressource en eau • Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau 	Section de fonctionnement (missions EPTB)

4.2 Les Contrats territoriaux

A la suite de l'élaboration des nouveaux statuts du SMA et à la constitution du SOCLE Argens, il est apparu nécessaire de contractualiser les engagements du SMA et de ses EPCI-FP au travers de « contrats territoriaux ». Ces derniers, d'une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025) contiennent :

- les périmètres administratifs (par EPCI-FP) et techniques (programmes d'actions établis par bassin versant pour les missions transférées et déléguées) ;
- les modalités du partenariat financier, juridique, technique et organisationnel unissant l'EPCI-FP et le SMA pour la mise en œuvre opérationnelle du SOCLE ;
- des clauses spécifiques : engagements financiers, participation de l'EPCI-FP à la planification et au suivi de la mise en œuvre du programme d'actions, évolution et précision des termes du contrat territorial (clause de révocation).

Ces contrats de territoire font office de convention de délégation de compétence pour les opérations rattachées au 5^o de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Cette particularité induit pour les EPCI-FP la possibilité d'imputer une partie de la cotisation annuelle sur leur section d'investissement.

Dans l'année 2022 se sont réunis les comités de suivi des contrats de territoriaux avec les EPCI membres. A l'issue de ces comités, il a été proposé en conseil syndical du 30 novembre 2022 la validation de l'avenant 1 aux contrats. Ces avenants avaient pour objet de mettre à jour les dispositions propres à chaque Contrat et notamment de revoir les annexes présentant l'ensemble des actions réalisées par le SMA, que ce soit des actions transférées ou déléguées. En fonction de l'évolution des programmes propres à chaque EPCI, un avenant n°2 sera nécessaire en 2024.

4.3 La taxe GEMAPI

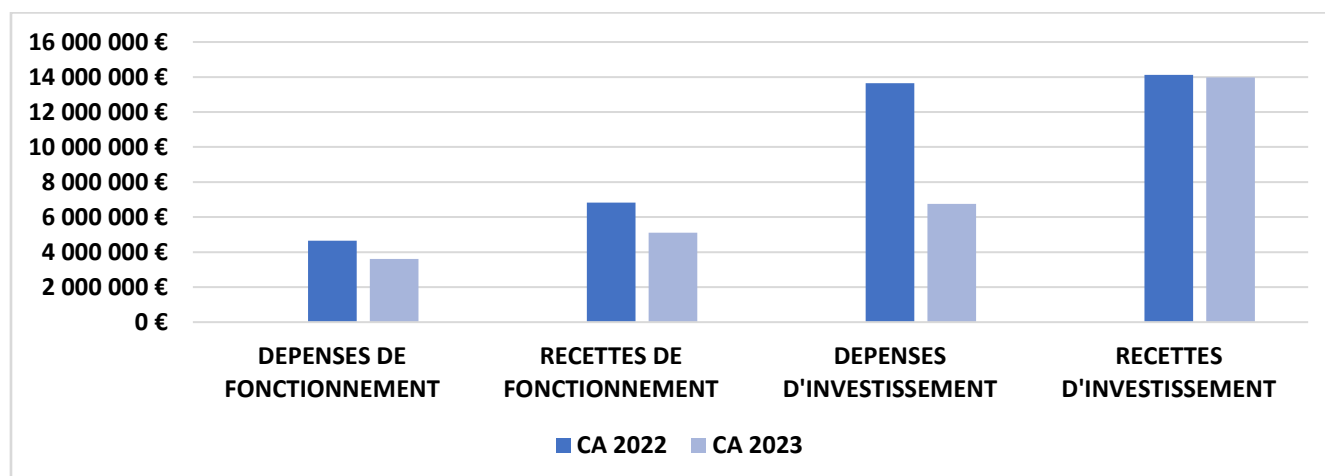
La taxe « GEMAPI » constitue un outil fiscal permettant aux EPCI-FP de financer les actions relatives à cette nouvelle compétence. Pour rappel, cette ressource de financement ne concerne que les EPCI-FP car ils sont les seuls à pouvoir lever cette taxe. Les syndicats tels que le SMA ne pouvant se voir déléguer ou transférer ce levier fiscal. Voici quelques caractéristiques :

- c'est une taxe facultative : La décision de lever la taxe relève de chaque EPCI-FP compétent. Seul le rapprochement des recettes et des dépenses futures permet de déterminer si elle est nécessaire au sein de l'EPCI-FP. Ce dernier décide de mettre en place la taxe GEMAPI pour l'année N, il devra voter le montant à appeler avant le 1er octobre de N-1. La question se posera donc chaque année ;
- c'est une taxe additionnelle : L'EPCI-FP va voter un montant, et non un taux et ce sont les services fiscaux qui calculent les taux additionnels nécessaires. Le montant correspondant est réparti sur les 4 taxes (Foncier bâti, Foncier non bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) proportionnellement aux recettes que ces taxes ont procuré l'année précédente sur le territoire de l'EPCI-FP qui l'instaure, aux communes membres de ce dernier et aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres » (règle de calcul, définie par l'article 1530 bis du CGI). La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales interviendra progressivement à compter de 2021 sur trois ans. L'impact de cette mesure sur le produit perçu par les EPCI-FP est encore difficilement quantifiable ;
- c'est un impôt de répartition : C'est-à-dire que le produit attendu est divisé entre les différents contribuables, afin de déterminer le montant à payer par chacun. Pour une somme donnée, plus les contribuables sont nombreux plus l'impôt individuel sera faible.

5. Rétrospective financière 2022-2023

5.1 Les grandes masses financières

Le champ d'analyse porte sur les exercices 2022 et 2023 du budget principal du Syndicat Mixte de l'Argens.



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	% Evolution
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 659 078,31 €	3 611 317,71 €	-22%
Total dépenses réelles	2 454 308,50 €	2 807 527,87 €	14%
Total dépenses d'ordre	2 204 769,81 €	803 789,84 €	-64%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 820 830,82 €	5 116 149,99 €	-25%
Total recettes réelles	4 690 549,62 €	2 683 247,73 €	-43%
Total recettes d'ordre	265 834,71 €	271 149,75 €	2%
Excédent de fonctionnement reporté	1 864 446,49 €	2 161 752,51 €	16%

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 14% par rapport à l'exercice 2022, cette évolution est due à l'augmentation des charges à caractère général (locations immobilières, carburants, fournitures) et à l'augmentation des charges de personnel suite aux derniers recrutements.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
BUDGET PRINCIPAL	CA 2022 (Réalizations + RAR)	CA 2023 (Réalizations + RAR)	% Evolution
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 640 448,90 €	6 751 001,81 €	-51%
Total dépenses réelles	13 374 614,19 €	6 479 852,06 €	-52%
Total dépenses d'ordre	265 834,71 €	271 149,75 €	2%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 118 561,83 €	13 978 396,52 €	-1%
Total recettes réelles	8 568 301,27 €	9 669 902,27 €	13%
Total recettes d'ordre	2 204 769,81 €	803 789,84 €	-64%
Solde d'exécution positif reporté	3 345 490,75 €	3 504 704,41 €	5%

En 2023, les dépenses réelles d'investissement ont diminué de 52% par rapport à l'exercice 2022, en effet, les restes à réaliser (RAR) des actions 35 et 62 ont été soldés afin de mettre en place à partir de l'exercice 2024 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Le recours à la procédure des AP/CP facilite la gestion et la lisibilité de l'exécution des opérations d'investissement programmées sur plusieurs exercices. Elle permet à la collectivité de ne pas faire supporter sur un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	699 255,55 €	989 034,42 €
012	Charges de personnel	1 214 079,55 €	1 578 514,01 €
65	Autres charges de gestion courante	122 290,25 €	109 363,50 €
66	Charges financières	128 786,52 €	121 705,94 €
67	Charges exceptionnelles	289 896,63 €	8 910,00 €
Total dépenses réelles		2 454 308,50 €	2 807 527,87 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 204 769,81 €	803 789,84 €
Total dépenses d'ordre		2 204 769,81 €	803 789,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 659 078,31 €	3 611 317,71 €

Sur l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Argens sont composées pour l'essentiel des charges à caractère général à hauteur de 35% et des charges de personnel à hauteur de 56%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023
013	Atténuation de charges	25 926,91 €	1 916,35 €
74	Subventions de fonctionnement	421 174,65 €	535 463,20 €
	Participations des EPCI membres	2 602 302,31 €	1 950 250,89 €
75	Autres produits de gestion courante	9 343,21 €	10 174,15 €
Total recettes de gestion courante		3 058 747,08 €	2 497 804,59 €
77	Autres produits exceptionnels	11 793,00 €	4 544,14 €
	Produits des cessions d'immobilisations	1 620 009,54 €	180 899,00 €
Total recettes réelles		4 690 549,62 €	2 683 247,73 €
042	Opérations d'ordre entre sections	265 834,71 €	271 149,75 €
Total recettes d'ordre		265 834,71 €	271 149,75 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 864 446,49 €	2 161 752,51 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 820 830,82 €	5 116 149,99 €

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent principalement les dotations et participations, en 2023, les subventions de fonctionnement des partenaires représentent 20%, les cotisations des EPCI membres 73%.

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	CA 2022		CA 2023	
		MANDATS EMIS	RAR AU 31/12	MANDATS EMIS	RAR AU 31/12
16	Remboursement emprunts	300 539,26 €	0,00 €	300 539,26 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	544 043,27 €	207 180,00 €	281 467,33 €	145 273,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 650 504,16 €	268 014,24 €	655 836,49 €	159 991,22 €
23	Immobilisations en cours	414 950,10 €	0,00 €	2 328,00 €	8 055,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	3 480,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	1 873 799,46 €	7 115 583,70 €	3 647 860,12 €	1 275 021,64 €
Total dépenses réelles		5 783 836,25 €	7 590 777,94 €	4 891 511,20 €	1 588 340,86 €
040	Opérations d'ordre entre sections	265 834,71 €	0,00 €	271 149,75 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre		265 834,71 €	0,00 €	271 149,75 €	0,00 €
TOTAL		6 049 670,96 €	7 590 777,94 €	5 162 660,95 €	1 588 340,86 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 640 448,90 €		6 751 001,81 €	

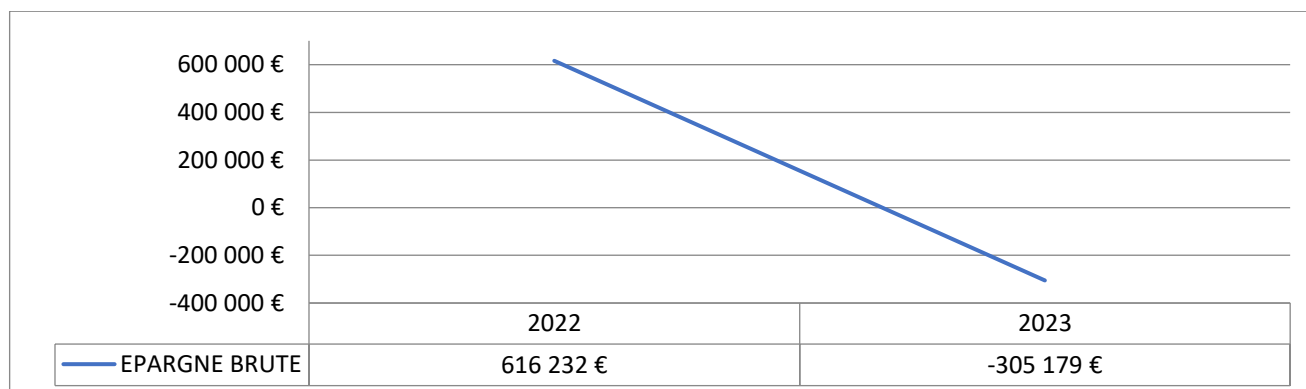
En 2023, les dépenses réelles d'investissement regroupent le remboursement du capital de la dette pour 5%, les dépenses d'équipements pour 19% et les opérations pour compte de tiers pour 76% (actions déléguées).

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		CA 2022		CA 2023	
Chapitre	Libellé	TITRES EMIS	RAR AU 31/12	TITRES EMIS	RAR AU 31/12
10	Fonds de compensation TVA	18 098,00 €	0,00 €	45 285,91 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	537 123,43 €	336 783,65 €	186 564,13 €	272 633,07 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	3 627,12 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	3 448 893,38 €	3 283 192,30 €	7 797 542,23 €	1 364 249,81 €
024	Produits cessions immobilisations	0,00 €	944 210,51 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles		4 004 114,81 €	4 564 186,46 €	8 033 019,39 €	1 636 882,88 €
040	Opération d'ordre entre sections	2 204 769,81 €	0,00 €	803 789,84 €	0,00 €
Total recettes d'ordre		2 204 769,81 €	0,00 €	803 789,84 €	0,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	3 345 490,75 €	0,00 €	3 504 704,41 €	0,00 €
TOTAL		9 554 375,37 €	4 564 186,46 €	12 341 513,64 €	1 636 882,88 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 118 561,83 €		13 978 396,52 €	

En 2023, les recettes réelles d'investissement du syndicat sont composées principalement des cotisations des EPCI membres pour 72%, et des subventions des partenaires (Etat, Région, Agence de l'eau) pour 27%.

5.2 L'épargne et les résultats de clôture 2023

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ce ratio correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).



L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés (des années précédentes) couvrent ce déficit.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

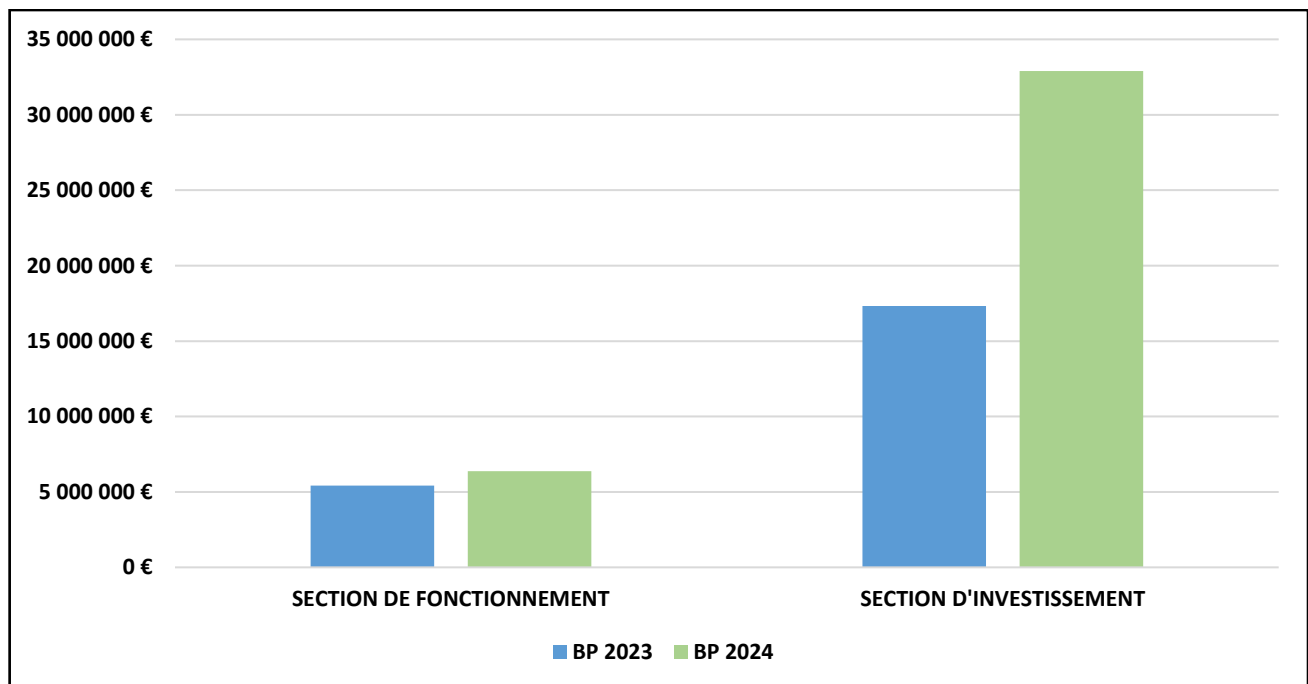
GLOBAL	Résultat antérieur reporté	Solde d'exécution 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	3 504 704,41 €	3 674 148,28 €	7 178 852,69 €
FONCTIONNEMENT	2 161 752,51 €	-656 920,23 €	1 504 832,28 €
TOTAL	5 666 456,92 €	3 017 228,05 €	8 683 684,97 €

6. La trajectoire budgétaire 2024 et sa déclinaison pluriannuelle

Les orientations budgétaires 2024 du Syndicat Mixte ont pour objectifs :

- de poursuivre et amplifier les actions de prévention du PAPI et les autres démarches portées par le SMA (Contrat de rivière, Plan de Gestion de la Ressource en Eau),
- de mettre en œuvre les travaux issus des Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien et ce sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens ;
- de réaliser les actions d'aménagement de cours d'eau du PAPI (Action 35 dans la traversée de Draguignan - Trans en Provence ; Action 62 pour la protection de la ZA de la Palud, etc) en commençant les réalisations qui s'étaleront jusqu'en 2026.
- de préparer la phase administrative de l'aménagement du Caramy à Brignoles
- de poursuivre la concertation par territoires de la démarche SAGE de l'Argens en phase de préfiguration ;

Présentation générale du Budget Primitif 2024



BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024	% Evolution
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 422 601,79 €	6 368 647,51 €	17%
SECTION D'INVESTISSEMENT	17 319 987,26 €	32 911 027,46 €	90%
TOTAL	22 742 589,05 €	39 279 674,97 €	73%

-Budget Primitif 2024 - Transfert de compétence :

Le budget primitif « transfert de compétence » comprend les charges de fonctionnement du SMA, les charges d'entretien/suivi des cours d'eau ainsi que les actions transférées GEMAPI 1°,2°,8° et hors GEMAPI.

Transfert de compétence	BP 2023	BP 2024	% Evolution
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 422 601,79 €	6 368 647,51 €	17%
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 013 811,25 €	2 881 107,83 €	-4%
TOTAL	8 436 413,04 €	9 249 755,34 €	10%

REPARTITION PAR CLE			
CLE DE REPARTITION	BP 2023	BP 2024	% Evolution
SMA1-Opérations mutualisées	3 756 516,00 €	4 626 442,63 €	23%
SMA2-Opérations d'investissement territorialisées	2 155 173,43 €	2 574 249,05 €	19%
SMA3-Régularisations foncier action 35	295 040,59 €	535 451,04 €	81%
SMA4-Actions de fonctionnement PGRE Bresque	15 400,00 €	33 533,26 €	118%
SMA5-Actions de fonctionnement territorialisées	402 874,01 €	412 215,47 €	2%
SIAN-Contrat de rivière Nartuby et passif SIAN	853 985,34 €	306 206,02 €	-64%
SIACIA-Passif structure dissoute SIACIA	537 696,89 €	628 938,17 €	17%
CDR CI-Contrat de rivière et PGRE Caramy-issole	419 726,78 €	132 719,70 €	-68%
TOTAL	8 436 413,04 €	9 249 755,34 €	10%

TRANSFERT-COTISATIONS PREVISIONNELLES 2024 PAR EPCI								
	DPVA	ECAA	CAPV	CCCV	CCPV	CCPF	CCLGV	CCGST
COTISATION GEMAPI	887 703,39 €	1 009 731,84 €	746 464,98 €	154 462,94 €	144 412,52 €	156 552,86 €	110 100,47 €	21 441,40 €
COTISATION HORS GEMAPI	318 013,83 €	77 501,34 €	241 590,37 €	96 894,39 €	18 231,50 €	20 501,44 €	26 435,56 €	2 241,06 €
TOTAL	1 205 717,22 €	1 087 233,18 €	988 055,34 €	251 357,32 €	162 644,01 €	177 054,30 €	136 536,03 €	23 682,46 €

-Budget Primitif 2024 - Délégation de compétence :

Le budget primitif « délégation de compétence » comprend les investissements afférents aux actions déléguées GEMAPI 5° : la défense contre les inondations et contre la mer.

Délégation de compétence	BP 2023	BP 2024	% Evolution
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 306 176,01 €	30 029 919,63 €	110%
TOTAL	14 306 176,01 €	30 029 919,63 €	110%

REPARTITION PAR EPCI			
EPCI	BP 2023	BP 2024	% Evolution
CD 83-1	13 285,48 €	13 285,48 €	0%
CD 83-2	227 871,86 €	2 266 000,00 €	894%
DPVA	9 353 038,05 €	16 636 271,07 €	78%
ECAA	3 653 223,83 €	10 042 460,24 €	175%
CAPV	891 143,89 €	843 775,00 €	-5%
CCCV	167 349,48 €	188 022,00 €	12%
CCPV	99,44 €	20 000,00 €	20013%
CCLGV	58,14 €	20 000,00 €	34300%
CCPF	94,06 €	94,06 €	0%
CCGST	11,78 €	11,78 €	0%
TOTAL	14 306 176,01 €	30 029 919,63 €	110%

DELEGATION-COTISATIONS PREVISIONNELLES 2024								
	DPVA	ECAA	CAPV	CCCV	CCPV			
COTISATION GEMAPI	6 890 413,97 €	3 561 976,58 €	111 029,42 €	69 534,41 €	19 900,56 €	19 941,86 €	0,00 €	0,00 €
COTISATION HORS GEMAPI	0,00 €	1 624 742,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	6 890 413,97 €	5 186 718,86 €	111 029,42 €	69 534,41 €	19 900,56 €	19 941,86 €	0,00 €	0,00 €

Présentation par chapitre du Budget Primitif 2024

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Evolution
011	Charges à caractère général	1 885 128,89 €	1 864 957,72 €	-1%
012	Charges de personnel	1 698 441,00 €	1 971 676,00 €	16%
65	Charges de gestion courante	313 395,00 €	342 445,00 €	9%
66	Charges financières	122 805,83 €	115 600,96 €	-6%
67	Charges spécifiques	74 789,22 €	108 164,89 €	45%
Total dépenses réelles		4 094 559,94 €	4 402 844,57 €	8%
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	0,00 €	-100%
023	Virement à la section d'investissement	667 396,36 €	1 366 755,49 €	105%
042	Opérations d'ordre entre sections	620 645,49 €	599 047,45 €	-3%
Total dépenses d'ordre		1 328 041,85 €	1 965 802,94 €	48%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 422 601,79 €	6 368 647,51 €	17%

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2024, les charges à caractère général diminuent de 1% (baisse des études au 617), les charges de personnel augmentent de 16% suite aux nouveaux recrutements et suite à la nouvelle mesure réglementaire attribuant 5 points d'indice majoré à tous les agents publics. Les charges spécifiques correspondent à des remboursements de subventions (trop-perçu ou subventions caduques.)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Evolution
013	Atténuations de charges	0,00 €	15 109,00 €	NC
74	Subventions de fonctionnement	558 848,41 €	574 715,63 €	3%
	Participations des EPCI membres	2 437 813,64 €	4 032 279,89 €	65%
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €	11 260,00 €	41%
Total recettes réelles		3 004 662,05 €	4 633 364,52 €	54%
042	Opérations d'ordre entre sections	256 187,23 €	230 450,71 €	-10%
Total recettes d'ordre		256 187,23 €	230 450,71 €	-10%
002	Résultat reporté	2 161 752,51 €	1 504 832,28 €	-30%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 422 601,79 €	6 368 647,51 €	17%

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2024, les subventions de fonctionnement à recevoir augmentent de 3%, les cotisations des EPCI membres évoluent de 65% suite à la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté et en raison de l'augmentation des charges de personnel et des charges spécifiques.

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Evolution
13	Subventions d'investissement	0,00 €	262 500,00 €	NC
16	Remboursement capital emprunts	300 601,00 €	300 602,00 €	0%
20	Immobilisations incorporelles	835 704,74 €	591 356,00 €	-29%
21	Immobilisations corporelles	1 397 818,28 €	1 487 144,12 €	6%
23	Immobilisations en cours	220 000,00 €	8 055,00 €	-96%
27	Autres immobilisations financières	3 500,00 €	1 000,00 €	-71%
45	Opérations pour compte de tiers	14 306 176,01 €	30 029 919,63 €	110%
Total dépenses réelles		17 063 800,03 €	32 680 576,75 €	92%
040	Opérations d'ordre entre sections	256 187,23 €	230 450,71 €	-10%
Total dépenses d'ordre		256 187,23 €	230 450,71 €	-10%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		17 319 987,26 €	32 911 027,46 €	90%

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2024, les opérations pour compte de tiers (actions déléguées) augmentent de 110%, en effet, il est prévu cette année la poursuite des travaux de l'action 35 (Aménagement hydraulique partie médiane de la Nartuby) et le commencement de travaux pour l'action 34 (Aménagement hydraulique partie amont de la Nartuby) et l'action 62 (Aménagement hydraulique du site de la Palud).

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Evolution
10	Dotations, fonds divers ou réserves	45 286,00 €	126 089,70 €	178%
13	Subventions d'investissement	742 382,71 €	359 966,40 €	-52%
45	Opérations pour compte de tiers	10 473 521,19 €	22 173 368,18 €	112%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 266 051,10 €	1 106 947,55 €	-13%
Total recettes réelles		12 527 241,00 €	23 766 371,83 €	90%
021	Virement de la section de fonctionnement	667 396,36 €	1 366 755,49 €	105%
040	Opérations d'ordre entre sections	620 645,49 €	599 047,45 €	-3%
Total recettes d'ordre		1 288 041,85 €	1 965 802,94 €	53%
001	Résultat reporté	3 504 704,41 €	7 178 852,69 €	105%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		17 319 987,26 €	32 911 027,46 €	90%

Dans le cadre des nouvelles prévisions budgétaires 2024, les subventions d'investissement (actions transférées) diminuent de 52% du fait des avances déjà perçues et des arrêtés attributifs non encore reçus. Toutefois, le FCTVA évolue de 178% suite à l'augmentation des dépenses d'investissement réalisées en 2022. Les opérations pour compte de tiers évoluent de 112% en raison de l'augmentation des dépenses des actions déléguées.

Les parties suivantes s'attacheront à présenter par outils les tendances et orientations seront présentées selon deux échelles : globale et territoriale. Il convient de préciser que la quasi-totalité de ces engagements seront portés sur plusieurs exercices budgétaires. Pour rappel, les recettes afférentes aux actions du PAPI et autres outils (fonctionnement et investissement) sont contractualisées dans le programme.

6.1 Opérations en fonctionnement

6.1.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens par outils de gestion

Les actions mutualisées à l'échelle du bassin versant de l'Argens ont été définies pour être déclinées à l'échelle de chacune des intercommunalités du bassin versant.

6.1.1.1 Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

L'ensemble des actions présentées sont issues des actions générales réalisées dans le but de réduire la vulnérabilité du bassin versant de l'Argens. Il s'agit des actions relatives aux premiers axes structurels du PAPI qui concernent l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la prévision des crues, la gestion de crise, l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme ou encore la réduction de la vulnérabilité pour les activités économiques.

A5 Création d'un référentiel d'information géographique sur le bassin de l'Argens

L'action n°5 du PAPI complet vise à construire un référentiel sous forme d'un Système d'Information Géographique (SIG) couvrant le bassin de l'Argens, en compilant et homogénéisant les données et informations relatives à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation sur le territoire.

Ces données seront partagées via une interface cartographique et dynamique, à destination des services du SMA, des partenaires techniques et institutionnels, des élus et services communaux (techniques, urbanisme, etc.), en tant qu'outil d'aide à la décision, de compréhension du territoire et de sensibilisation du grand public sur les problématiques de l'eau.

À la suite d'un travail de gestion des données numériques engagé depuis 2021, la mise en œuvre d'une concertation avec les différents EPCI du territoire sera menée en 2024, afin d'assurer un dimensionnement et des fonctionnalités de l'outil répondant aux besoins des différents utilisateurs. La conception de l'outil sera ensuite réalisée par un prestataire extérieur spécialisé en SIG et géomatique. L'objectif est de créer un « observatoire de l'eau » du bassin versant de l'Argens.

Les coûts associés à la fiche action n°5 du PAPI, pour le développement et la mise en place initiaux de ce système se répartissent comme suit :

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
2 880 €	57 120 €	0 €

Au-delà de la fiche PAPI relative à l'action 5, la mise en œuvre et le bon fonctionnement d'une telle interface, la gestion et l'actualisation régulière des données afférentes, nécessitent des opérations de maintenance en continu, ainsi que des coûts d'acquisition de nouvelles données descriptives du territoire. Ces opérations complémentaires de fonctionnement seront mises en œuvre à partir de fin 2024, par l'intermédiaire du prestataire qui aura développé l'interface.

Un abonnement au CRIGE (Centre de Ressources en Information Géographique) afin d’apporter au SMA, l’accès aux bases de données, outils et à l’appui technique de cet organisme reconnu et des opérations d’exploitation, mi des données et maintenance.

Les coûts associés à ces maintenances, gestion et acquisitions de données sont les suivants :

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	15 000 €	82 500 €

A7 Outils de sensibilisation sur la conscience du risque (stratégie de communication)

L’un des objectifs majeurs du PAPI est de faire émerger et de pérenniser la connaissance et la conscience du risque auprès du grand public. En effet, les retours d’expérience réalisés à la suite des inondations récentes ont mis en exergue un déficit dans ce domaine, ce qui a été l’origine de nombreux comportements inadaptés voir dangereux en période de crise.



Publication sur les réseaux sociaux du SMA

Cette action a donc un double objectif :

- développer la connaissance et la conscience du risque auprès du grand public (élus, riverains, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, enfants, associations, aménageurs...). Montant prévisionnel 2024 : 25 000 euros TTC (dépenses mutualisées).
- informer le public sur l’état d’avancement du PAPI (impliquer l’ensemble des acteurs et partenaires locaux dans la démarche, valoriser les actions entreprises en particulier sur les opérations de travaux A34, A35, A47 et A45). Montant prévisionnel 2024 : 80 059 euros TTC (dépenses territorialisées par EPCI).

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
143 631 €	105 059 €	75 089 €

A9 B Formation des élus et des techniciens aux risques naturels d'inondation et A9 C communication pour les actions à venir dans le cadre du PAPI

L'action 9B a pour objet de développer la connaissance des élus et des fonctionnaires via des sessions de formation sur les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des cours d'eau et prévention des inondations,
- Prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- Amélioration de la gestion de crise : formation aux outils existants,

Les sessions de formation seront organisées en associant un organisme expert dans le domaine de la formation sur les risques naturels majeurs, avec le concours des partenaires du projet.

L'action 9 C vise à créer des outils de communication (vidéos d'animation, outils numériques) permettant d'expliquer les phénomènes sur les parties les plus exposées du territoire et de mettre en exergue les solutions déployées (structurelles ou relevant de la réduction de vulnérabilité). Suite aux modifications introduites par les avenants de modification du programme, il est également nécessaire de mettre en évidence les choix techniques ayant conduit à réduire l'ambition de mesures structurelles. Il s'agit également d'une recommandation du comité d'agrément de bassin et des services instructeurs formulés lors de l'examen des avenants au PAPI.

Il s'agit en particulier la création :

- de vidéos de communication pour expliquer les actions phares du PAPI et la démarche ALABRI.
- de pages Web

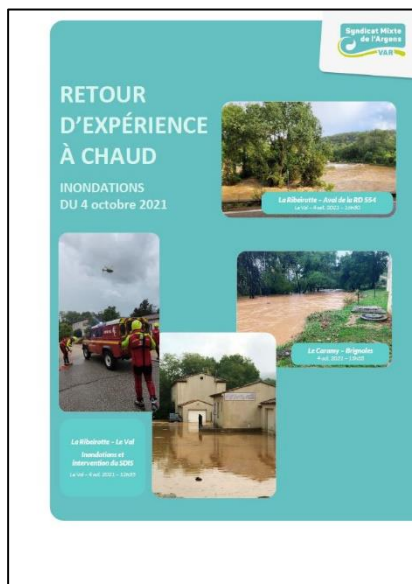
Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0€	33 500 €	33 500 €

A10 Organisation, préparation et diffusion des Retours d'Expérience (REX) de crues

Le fleuve Argens et ses affluents sont soumis à de fréquentes crues, pouvant générer des inondations plus ou moins importantes.

Sous l'effet de phénomènes météorologiques méditerranéens de forte intensité et de sols présentant déjà un taux de saturation élevé, de nouvelles crues majeures se sont produites les 23/24 novembre 2019 sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens, les 1^{er} / 2 décembre 2019 sur la partie aval et les cours d'eau côtiers, puis à nouveau le 4 octobre 2021 sur l'amont du bassin versant.

Un cahier des charges type de retour d'expérience a été élaboré en 2021 et pourra faire l'objet d'un marché public de services dès qu'une crue majeure surviendra. Un montant est provisionné pour faire face dans ce cas.



Retour d'expérience à chaud du 4 octobre 2021 réalisé en interne

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	10 000 €	10 000 €

A16 (fonctionnement) Maintenance des stations hydrologiques

Il s'agit des coûts de fonctionnement de l'action 16 -stations hydrométriques présentés au 6.2.1.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	40 000 €	442 500 €

A19 Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise, création ou actualisation du volet inondation de PCS

Cette action vise à mutualiser un service de veille hydrométéorologique et de diffusion d'alerte et une prise en charge du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). De plus, une version numérique et actualisable du PCS est mise à disposition des communes dans le cadre de l'opération à travers une plate-forme. Chaque commune peut aussi élaborer la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par le biais d'une application dédiée.

La solution Wiki-Predict est proposée aux intercommunalités et il est provisionné la reprise des PCS pour les communes volontaires.

Indépendamment de cette action du PAPI, mais dans le même objectif d'amélioration de la vigilance météorologique à l'échelle du bassin versant de l'Argens et d'anticipation des phénomènes à risques, le SMA s'appuie également sur le réseau de surveillance et les bulletins d'information de Météo-Varoise, ainsi que la récupération de données auprès de Météo-France.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	(2025 /2027)
530 423 € + 23 697 € (données et bulletins hydrométéorologiques)	100 000 € (abonnement Predict) + 23 028 € (données et bulletins hydrométéorologiques)	300 000 € + 49 920 €

A 20 : Réalisation d'exercices de crise inondations

Sur un territoire exposé à des phénomènes hydrométéorologiques à risques, tel que le bassin versant de l'Argens, l'anticipation et la préparation sont essentiels. À cet effet, le SMA met en œuvre des exercices de crise « inondation » avec les communes et EPCI du territoire.

Sur le premier semestre 2023, le SMA et le SMIAGE se sont associés pour organiser ensemble, un exercice de crise simulant un évènement hydrométéorologique majeur, sur les 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). Réalisé le 25 mai 2023, en association avec le SDIS, la gendarmerie, le service routes du Conseil départemental du Var et la Préfecture du Var (S.I.D.P.C.), cet exercice a été un exemple réussi de travail collaboratif entre deux syndicats, permettant aux communes, comme à la CCPF, d'améliorer leurs procédures de gestion de crise.

Un article a été publié pour valoriser cette collaboration sur le site de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (https://irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=781).

En 2024, un nouvel exercice de crise est prévu à la fin du premier semestre 2024 sur les communes du Val et de Salernes, élaboré en partenariat avec les étudiants du Master GERINAT de l'Université d'Aix-Marseille. Les étudiants élaboreront également des documents techniques pour la préparation de l'exercice de crise 2025 qui démarrera au second semestre 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
12 714 €	5 000 €	8 286 €

A 21 Aide à la réalisation de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)

En 2022 et 2023, Dracénie Provence Verdon agglomération et Esterel côte d'azur agglomération ont bénéficié de l'accompagnement de la société PREDICT à la sensibilisation à la mise à jour de son PICS. Les réunions de travail ont abouti à :

- une synthèse des évolutions réglementaires liées à la loi MATRAS,
- les recommandations possibles pour aller vers un PICS mis à jour et conforme aux évolutions réglementaires.

En 2024, il est prévu un accompagnement pour la communauté de communes du pays de Fayence, la communauté de communes Cœur du Var et la communauté d'agglomération Provence Verte.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
6 600 €	7 800 €	4 800 €

Action N° 24 : Diffusion d'un guide technique sur la gestion intégrée de l'Argens du territoire

De manière à rendre plus efficace la protection des fonctionnalités des 896 Zones d'Expansions de Crues (ZEC) identifiées dans le PAPI d'intention à l'échelle du bassin versant de l'Argens, il est prévu de réactualiser les données de l'inventaire et de diffuser un guide à l'ensemble des communes concernées par la démarche PAPI. Ce guide intégrera également l'inventaire des Zones Humides (ZH) mis à jour par le Département du Var en décembre 2016. Il devra permettre une retranscription des principales mesures à intégrer dans les règlements et pièces graphiques des PLUs pour la conservation des ZEC et ZH.

En complément à l'édition de ce guide, un accompagnement spécifique, envisagé par l'AUDAT, de 10 communes du territoire par an (sélectionnées parmi celles engagées dans une démarche de révision de leur PLU) permettra de porter assistance aux communes dans cette démarche.

Les données cartographiques seront mises à disposition des communes et des intercommunalités au moyen de l'outil SIG développé dans le cadre de l'action 5 du PAPI.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	10 000 €	40 000 €

A29 Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises, des artisans et des exploitants agricoles

Cette action vise à apporter une assistance technique aux entreprises et artisans, pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d'inondation.

La CCI du Var a mis en place, par l'intermédiaire du programme européen Proterina, un site internet permettant aux entreprises de réaliser un autodiagnostic de leur établissement et de leur activité sur leur territoire. (<http://www.risquesinondations.fr>).



En 2020, le SMA et la CCI ont signé une convention de partenariat afin de renforcer cette action auprès des entreprises et proposer un parcours de prévention des inondations. L'objectif est de sensibiliser les entreprises à réaliser un autodiagnostic, de bénéficier de la visite du consultant inondation de la CCI du Var et de les orienter, le cas échéant vers un diagnostic complet porté par le SMA qui peut donner droit à des financements pour la mise en œuvre des travaux préconisés.

Le diagnostic complet est réalisé par un bureau d'études, expert en analyse des risques inondation et spécialisé en réduction de vulnérabilité.

En juin 2022, le SMA et la CCI ont renouveler pour 4 ans une convention de partenariat pour un montant annuel de 22 000 €, afin de renforcer cette action auprès des entreprises.

Depuis la mise en place de ce partenariat :

- 1923 entreprises ont été sensibilisées dont 1201 en 2019 (projet PROTERINA) ;
- 422 entreprises ont réalisé un autodiagnostic sur la plateforme dédiée de la CCI, dont 239 en 2019 (projet PROTERINA) ;
- 136 visites ont été réalisées par un consultant de la CCI expert en risque inondation, dont 36 en 2019 (projet PROTERINA),
- 32 diagnostics ont été réalisés.

Une convention cadre de partenariat a également été signée entre le SMA et la chambre d’agriculture du Var le 25 janvier 2023 pour une durée de 4 ans. Celle-ci sera alors déclinée en une convention thématique opérationnelle pour la mise en œuvre d’actions à destination des exploitations agricoles. Un travail de réflexion est en cours avec la Chambre d’agriculture pour définir les contours de ce partenariat.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2024 /2027)
119 476 €	99 096 €	261 428 €

A 51 Promotion des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement

Dans la continuité de l’action portée dans le cadre du PAPI d’intention, il est prévu d’engager en 2024 :

- une étude des pratiques viticoles et des contraintes actuelles s’y appliquant, permettant de limiter l’érosion et les phénomènes de ruissellement (haies, travail du sol, etc.) ;
- l’installation et le suivi de parcelles de références pour la mise en application de ces pratiques, en lien avec un ensemble d’indicateurs de l’activité économique et de réduction du ruissellement ;
- la promotion de ces pratiques vertueuses et la sensibilisation du monde agricole.

Des discussions sont en cours pour l’établissement de partenariats.

Dépenses réalisées 2017-2023TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	30 000 €	66 000 €

L’ensemble des actions du PAPI proposées à l’échelle du bassin versant en 2024 représente un montant global de 535 603 € TTC.

6.1.1.2 Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

A la suite à la production d'un dossier préliminaire de préfiguration d'un SAGE, ce dernier doit être concerté avec les parties prenantes au sein des différentes commission territoriales du SMA. Il est prévu la réalisation de 6 ateliers de concertation dans le cadre du marché « Communication et concertation » en cours d'exécution. Ces ateliers seront organisés par l'ingénieur recruté pour l'animation du SAGE et verront intervenir les élus mais également les différents partenaires du projet. Le document préliminaire sera enrichi des apports des ateliers de concertation.

En fin d'année, il est prévu de recruter une assistance à Maitrise d'ouvrage pour la constitution des rapports constitutifs du dossier SAGE.

Concertation : 20 000 €

Reprise dossier préfiguration : 32 500 €

Elaboration SAGE-AMO : 20 000 €

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
3 156 €	72 500 €	130 000 €

6.1.1.3 Sur le sujet de la ressource en eau et en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

Elaborer une charte de bonnes pratiques des ouvrages à destination des associations d'irrigants

Il est envisagé de finaliser et de diffuser aux structures gestionnaires de canaux un guide de bonnes pratiques des ouvrages. Initialement prévu dans le cadre du PTGE Caramy Issole, ce guide a été conçu et mis en page pour être utilisé à l'échelle du bassin versant de l'Argens.



**Ce guide pratique
est pour vous**

Le Syndicat Mixte de l'Argens, un acteur public au service
des populations et des milieux aquatiques

Guide pratique de l'arrosant

Le guide a été conçu en 2023 : il sera diffusé en 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
7 860 €	0 €	0 €

Analyse prospective de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Argens appliquée aux bassins déficitaires

Conformément aux orientations du SDAGE, cette étude vise à engager une analyse prospective à l'échelle du bassin versant de l'Argens afin d'anticiper les enjeux en matière de déséquilibre hydrique. Plusieurs phases sont pressenties correspondant à un temps de diagnostic de l'existant suivi d'un temps de projection du territoire pour appréhender et anticiper l'avenir dans un contexte de changement climatique.

Cette étude doit permettre au territoire de se positionner dans une démarche active d'adaptation au changement climatique et d'impulser une dynamique de transition pour les 30 prochaines années en contribuant à la résorption du déficit quantitatif mais aussi à l'atteinte du bon état des milieux, à la gestion du risque et à la satisfaction des usages.

Le cahier des charges a été partagé avec les partenaires (l'Agence de l'eau, la Région Sud et le Département du Var) et l'appel d'offres a été lancé en décembre 2023 (marché total 180 000€).

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
864 €	100 000 €	79 136 €

6.1.2 Les actions territorialisées

Les actions suivantes sont réalisées à l'échelle d'un bassin versant de manière spécifique et ne concerne spécifiquement que certaines EPCI.

6.1.2.1 Dans le cadre du PAPI (territoires CAPV, CCPV, CCCV, CCLGV, CCPF).

A 31 bis Dispositif ALABRI à l'échelle du bassin versant de l'Argens

Dans le cadre de l'avenant 2 au PAPI, il est prévu le déploiement du dispositif ALABRI pour développer les démarches de réduction de vulnérabilité dans le périmètre administratif du PAPI des intercommunalités non pourvues à ce jour, à savoir : la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV), la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF).

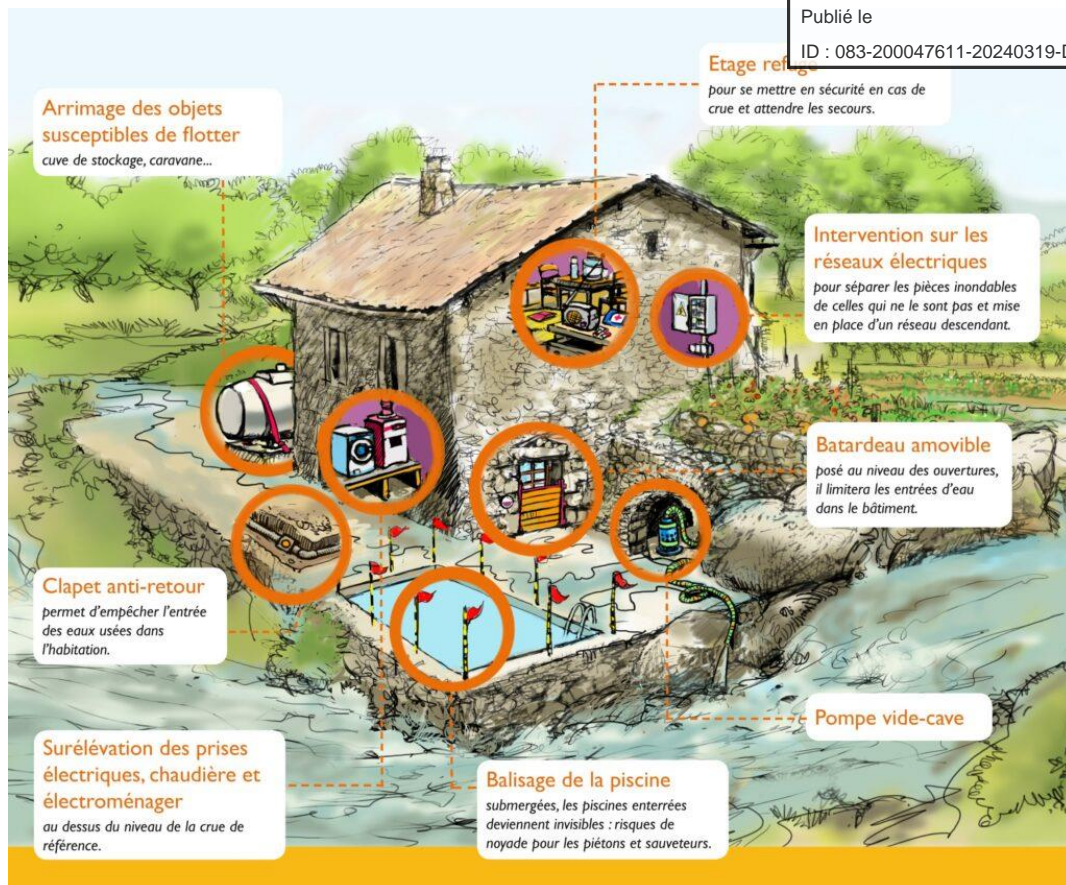


Illustration de mesures de réduction de vulnérabilité (copyright Ardéch'ALABRI)

En 2024, il est provisionné la réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité. Il s'agit de faire connaître la démarche, de recruter un cabinet spécialisé et de réaliser les diagnostics sur les différents territoires en fonction des besoins. Le prévisionnel 2024 en dépenses est donné par EPCI :

- CAPV : 84 375 €,
- CCCV : 75 000 €,
- CCPV : 9 375 €,
- CCPF : 18 750 €,
- CCLGV : 9 375 €.

6.1.2.2 Dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby (territoire DPVA)

A4.1 Accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales

Cette action a pour but de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole par la mise en place d'un état des lieux et d'un programme d'actions pour la promotion de pratiques alternatives. Cette action pourra être mise en œuvre spécifiquement sur le bassin versant de la Nartuby au moyen d'une convention de partenariat signée entre le SMA et la chambre d'agriculture du Var le 25 janvier 2023. En 2024, une convention spécifique sera mise en place afin de permettre le lancement de cette opération sur certaines zones humides prioritaires du bassin versant de la Nartuby.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	5 000 €	5 000 €

A6.1 Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby

La mise en place d'un suivi pluriannuel permet de mieux cerner les évolutions spatio-temporelles de la qualité des eaux de la Nartuby et de ses affluents et ainsi, de mieux mesurer l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du second contrat de rivière Nartuby et du PAPI, notamment pour :

- les actions visant à l'amélioration du traitement des STEP du bassin versant ;
- les actions de réduction des dysfonctionnements par de temps de pluie du système de collecte des eaux usées de l'agglomération de Trans-Dranguignan ;
- les travaux de restauration morphologiques de la Nartuby ;
- les améliorations des rejets pluviaux.

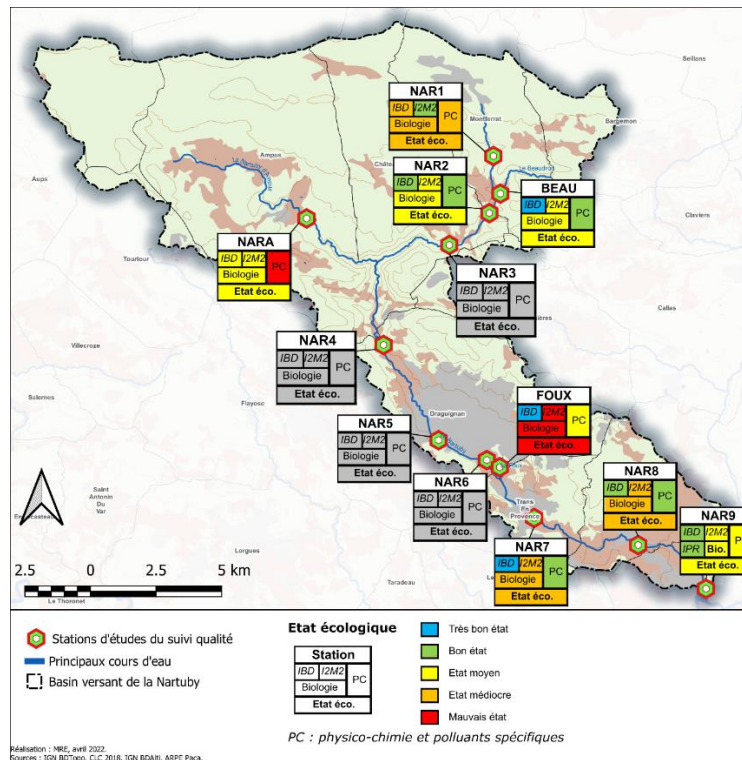


Figure 1 : Etat écologique des stations suivies sur le bassin versant de la Nartuby en 2022.

Fin 2024, un bilan complet de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby sera lancé. Les paramètres physico-chimique (paramètres classiques, suivi des pesticides, PCB, hydrocarbures, HAP, métaux lourds), bactériologique et hydrobiologique (IBGN, IBD, IPR, etc.) seront ciblés.

Le suivi sera réalisé sur l'année 2025 et comprendra des « zooms » sur des sites présentant des caractéristiques particulières, soumis à des pollutions spécifiques ou présentant un besoin de consolidation des connaissances.

Ce suivi permettra d'alimenter l'état des lieux final réalisé en fin de procédure lors du bilan évaluatif du contrat de rivière.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
100 906€	7 000 €	63 000 €

B1.2 Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables à l'échelle du bassin versant de l'Argens

En 2014, le Département du Var a réalisé une étude des volumes prélevables à l'échelle du bassin versant de l'Argens. A l'issue de cette étude, le bassin hydrographique de la Nartuby est ressorti comme étant en situation actuelle, au juste équilibre, et comme déficitaire aux scénarios tendanciels (changement climatique et/ou évolution démographique 2030). Ainsi, il est nécessaire de définir plus finement les volumes prélevables en différents points nodaux du bassin versant de la Nartuby.

En concertation avec les acteurs du territoire, cette étude traitera les points suivants :

- caractérisation des ressources en eau potable du bassin, de l'hydrologie et réalisation du bilan des prélèvements intégrant le recensement exhaustif des canaux d'irrigation,
- détermination des débits biologiques (compléments EVP Argens),
- actualisation des volumes prélevables,
- détermination / révision des débits réservés au droit de chaque ouvrage,
- prise en compte des évolutions liées au changement climatique.

Le cahier des charges de cette étude a été validé fin 2023, ce qui a permis le lancement de la consultation des entreprises au premier trimestre 2024, pour un démarrage de l'opération au 2nd trimestre.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	50 000 €	70 000 €

C1.2 Elaboration d'un plan de gestion stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides (hors milieu alluvial)

Cette action, complémentaire à l'étude de délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement, a consisté en la caractérisation des zones humides non connectées aux cours d'eau. Ce travail a été réalisé via une étude spécifique visant à définir une stratégie de préservation et de restauration des zones humides.

In fine, cette étude a permis de proposer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) à l'échelle du bassin versant hydrographique de la Nartuby, ainsi qu'un programme d'actions concerté, opérationnel et priorisé.

Cette étude a notamment mis en avant la nécessité de restaurer certaines zones humides telle que celle de Fontigon. Le programme d'action préconise la réalisation d'une étude de faisabilité afin de réduire le drainage de cette zone humide par le canal de Fontigon. Avant le lancement de cette étude courant 2025, l'acquisition de données piézométriques en 2024 doit permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de la zone.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
60 525€	1 500 €	0 €

E1.2 Evaluation du Contrat, bilan des actions à mi-parcours

Débuté fin 2019, le second contrat de rivière Nartuby est composé de deux phases : phase 1 (2019-2022), phase 2 (2023-2025). A mi-parcours, le bilan technique (qualitatif et quantitatif) et financier des actions engagées doit être réalisé afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions pour la 2^{ème} partie du contrat de rivière.

Cette action a été confiée à la société IREEDD.

Il ressort de ce bilan, une mise en œuvre du contrat de rivière qui a su s'adapter à un environnement marqué par d'importantes évolutions institutionnelles (transfert de compétences eau et assainissement, structuration de la compétence GEMAPI par le SMA, etc.).

L'important travail des partenaires mené pour faire émerger la démarche et pour l'animer a été souligné. Cela a d'autant plus été permis par la structuration et le renforcement progressif des équipes techniques ainsi que leur maintien dans le temps, à la fois du côté du SMA et du côté de la DPVa, dont une majorité des maîtrises d'ouvrages lui ont été transférées à la suite du transfert de compétences eau et assainissement.

Le pilotage du contrat permet la mise en œuvre d'une démarche efficace, assurant une répartition des missions cohérentes vis-à-vis des compétences des partenaires impliqués.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
42 736 €	6 420 €	60 000 €

E2.2 Actions de sensibilisation auprès de divers publics

L'objectif de cette action est de mener des opérations de sensibilisation (réunions d'informations, programme spécifique, sorties thématiques) sur les différentes thématiques du contrat de rivière : qualité, quantité, inondation, restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, et d'une manière générale sur le fonctionnement écologique d'un cours d'eau méditerranéen. Cette action sera plus spécifiquement mise en œuvre en direction du public scolaire. Un marché de prestation avec des accompagnements scientifiques a été préparé. Il s'agit de proposer, en partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA) du Var, des projets pédagogiques composés de deux séances en classe et d'une journée de découverte sur le terrain.

Depuis 2022, cet accompagnement est proposé aux classes du CE1 au CM2 du bassin versant de la Nartuby, il est poursuivi en 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
21 785 €	20 000 €	20 000 €



Stratégie de concertation

La stratégie de concertation appliquée au bassin versant Nartuby s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre du second contrat de rivière, adopté début 2020. L'animation d'ateliers de concertation et la diffusion de supports de communication, prévue en 2024, vise à sensibiliser les acteurs du territoire aux différents enjeux du contrat de rivière.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
39 477 €	10 500 €	23 000 €

Pour 2024, l'ensemble des actions du Contrat de rivière Nartuby représente un montant de fonctionnement de 100 420 euros TTC.

6.1.2.3 Dans le cadre du PTGE Caramy Issole (territoire CAPV ET CCCV)

S04 : Suivi qualité des eaux superficielles

Le Syndicat Mixte de l'Argens a confié à la Maison Régionale de l'Eau la réalisation du suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant Caramy-Issole sur deux années consécutives. Au total, 15 stations de prélèvements ont été identifiées. En 2021 et 2022, huit campagnes de prélèvement ont permis de suivre les paramètres physico-chimiques, chimiques, biologiques et bactériologiques des eaux. Les résultats de l'étude ont été restitués aux acteurs du PTGE en novembre 2023. Un support de communication synthétique et pédagogique a également été diffusé.

DES RÉSULTATS MITIGÉS POUR LE CARAMY ET L'ISSOLE EN 2021 - 2023

SEULEMENT 3 STATIONS EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE SUR LE CARAMY

1 SEULE SUR L'ISSOLE

1 STATION SUR LES 16 EN MAUVAIS ÉTAT CHIMIQUE SUR LE CARAMY

Les concentrations de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont toujours en cause, en lien avec les émissions des moteurs thermiques.

MAIS DES CONDITIONS HYDROLOGIQUES PARTICULIÈRES À PRENDRE EN COMPTE

Les années 2021-2022 ont été fortement déficitaires en pluie avec un paroxysme lors de l'épisode de sécheresse 2022. Les faibles débits ont eu pour conséquence de concentrer les polluants dans les eaux et de limiter la vie aquatique. Le bilan du suivi qualité doit être perçu en tenant compte de ce contexte particulier.

Le Caramy et ses affluents sont naturellement marqués par des alternances entre tronçons à écoulement pérenne et tronçons à assés périodiques. Les ressources souterraines du bassin participent au maintien des écoulements et de la fraîcheur de l'eau. Les tronçons qui restent en eau toute l'année constituent donc des refuges et des réservoirs essentiels pour la faune.



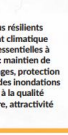
Sur le Caramy amont entre Mazaugues et Tourves
Le Caramy est alimenté par de nombreuses sources d'eau souterraine. Dans les gorges du Caramy et pour la première fois, l'état apparaît moins bon en 2022 à cause des faibles débits et de la sécheresse. Par contre, la qualité en aval de la station d'épuration de Mazaugues s'est améliorée montrant les bénéfices nets des efforts réalisés pour le traitement des eaux usées.

Les milieux préservés sont plus résilients face aux effets du changement climatique et remplissent des fonctions essentielles à l'échelle des bassins versants : maintien de la qualité de l'eau pour les usages, protection de la biodiversité, régulation des inondations et des maladies, participation à la qualité environnementale du territoire, attractivité touristique et halieutique...

Entre Tourves et Brignoles
Le tronçon est soumis à des assés réguliers d'avalant albes en 2022. Les apports significatifs des résurgences en amont de Brignoles permettent de retrouver un bon fonctionnement.



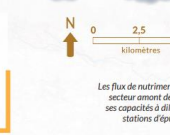
Le ruisseau de Colagne
Des pesticides sont régulièrement retrouvés dont des produits interdits d'usage. Le ruisseau est aussi altéré d'un point de vue de sa morphologie (raimentement des écoulements, berges abruptes, cours rectifié, absence de ripisylve).



Le Val de Camps
Le Val de Camps, principal affluent du Caramy, est impacté par des flux réguliers de matières phosphorées et GRAPPA (sous-produit de dégradation de l'herbicide, le glyphosate, et des Phosphonates). L'origine de ces pollutions est à préciser.



Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



Entre Sainte-Anastase-sur-Issole et Cabosse
Le secteur est de nouveau soumis à des assés fréquents qui semblent s'étendre dans l'espace et dans le temps. Des pollutions ponctuelles inévitables ont été détectées à Flacoms-sur-Issole telle qu'une pollution au chloroforme, un insecticide dangereux et interdit en France.



Sur l'Issole amont
Les flux de nutriments en excès impactent l'état écologique du secteur amont déjà très déficitaire dans ses écoulements et ses capacités à diluer les effluents, notamment les rejets des stations d'épuration de La Roquebrussanne et Néoules.



Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



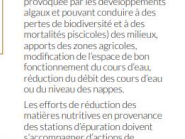
Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



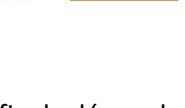
Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



Entre Garéoult et Sainte-Anastase-sur-Issole
Le ruisseau de la Pessiguère, qui reçoit les effluents de la station d'épuration de Rocharon, semble porter ponctuellement atteinte à la qualité de l'eau de l'Issole. Une nette augmentation des pollutions aux pesticides est aussi constatée à partir de Garéoult, à l'exutoire de la plaine agricole.



Extrait de la plaquette de communication

Il est prévu de démarrer un bilan de la qualité des eaux en 2024. Cette étude est programmée en fin de démarche PTGE (2024 – 2025).

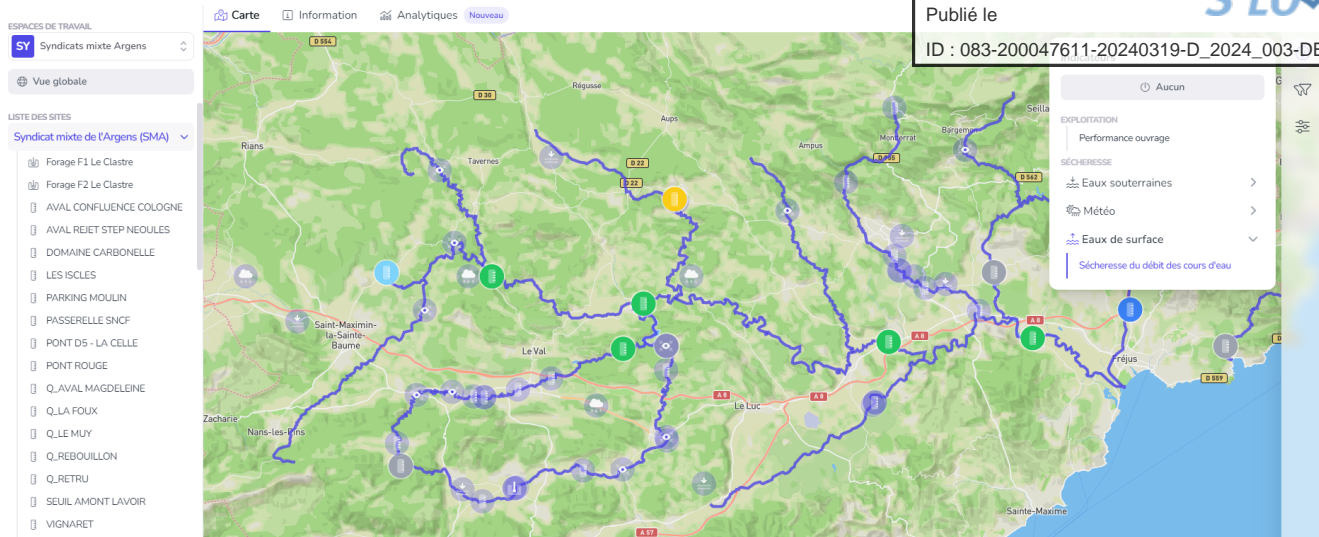
Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
122 069€	35 000 €	85 000 €

S06 : Mise en place d'un observatoire numérique de l'eau

L'observatoire numérique de l'eau est un outil pilote, basé sur l'application EMI Vigilance, qui a pour objectifs de bancariser les données climatiques, hydrologiques et hydrogéologiques du bassin versant Caramy-Issole. Cet outil d'aide à la décision permet une meilleure gestion de la ressource en eau et une anticipation des risques de sécheresse en valorisant ces données en temps réel par le biais d'indicateurs statistiques et de graphiques croisés. L'utilisation de cette plateforme permet également l'édition d'un bulletin d'information sécheresse personnalisé à l'échelle du bassin.

L'ensemble des données produites par le SMA (et notamment les jaugeages mensuels) sont répercutés dans cette base de données.

Cette application a été présentée aux acteurs du PTGE lors de la Commission Caramy-Issole organisée en novembre 2023. Un guide d'utilisation a été mis à la disposition des collectivités du territoire.



Extrait de la plateforme IMAGEAU avec le réseau de suivi existant.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
18 036€	6 600 €	6 600 €

Stratégie de concertation

La stratégie de concertation appliquée au bassin versant Caramy-Issole s’intègre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire pour la Gestion de l’eau, adopté en mars 2020.

L’animation de réunions de concertation et la diffusion de supports de communication, réalisées en 2023, ont permis de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de gestion et de préservation de la ressource en eau par une démarche participative et concertée.



Commission Caramy-Issole (mai 2023)



Extraits des plaquettes de restitution d'études

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
25 358 €	2 132 €	0 €

Complément d'étude de délimitation des zones de sauvegarde

En 2017-2018, une étude a permis de dresser un état de la situation hydrologique et hydrogéologique sur le bassin Caramy-Issole. Après une analyse des échanges nappes-rivières, des zones prioritaires à protéger ont été délimitées et accompagnées de préconisations d'actions de préservation.



L'Issole à Cabasse

Au regard des orientations du SDAGE 2022-2027, cette étude doit être actualisée et complétée dans le but de délimiter des zones de sauvegarde au sein des masses d'eau souterraine et aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Le bassin Caramy-Issole compte quatre masses d'eaux souterraines, dont trois identifiés à fort enjeu pour l'Alimentation en Eau Potable (FRDG167 / FRDG169 / FRDG170). La masse d'eau correspondant aux massifs calcaires de la Sainte Baume, du Mont Aurélien et d'Agnis (FRDG167) a déjà fait l'objet d'une étude menée en 2022 par le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. En 2024, le SMA souhaite poursuivre ce travail à l'échelle du bassin en proposant une étude de délimitation des zones de sauvegarde au sein des deux masses d'eau restantes (Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-Pays provençal, et Massifs calcaires jurassiques du centre Var).

Cette étude est provisionnée en 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	100 000 €	0 €

Appel à Projet « Economisons l’eau en Provence Verte »



Le Syndicat Mixte de l’Argens s’est associé à la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte, à la Maison Régionale de l’Eau et au Rotary Club International pour répondre à l’Appel à Projets « Eau et participation citoyenne », lancé par l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse. Le projet « Economisons l’eau en Provence Verte » vise à inciter les usagers à être plus résilients aux évolutions climatiques, dans le cadre d’une démarche de conduite de changement et de réduction des consommations. Par cette approche citoyenne participative et expérimentale, le Syndicat Mixte de l’Argens souhaite agir sur l’enjeu majeur de préservation de la ressource en eau.

Les dépenses 2023 correspondent à l’acquisition de kits d’économies d’eau. Ces kits ont pu être diffusés lors d’évènements comme celui de la Foire de Brignoles ou encore la fête du terroir à Garéoult. Ils ont également été remis aux participants du Défi Famille économe en eau.



Foire de Brignoles 2023

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2024 /2027)
1 752€	5 147 €	0 €

L’ensemble des actions de fonctionnement du PTGE Caramy Issole (dont l’appel à projet) représente un montant global de 148 879 euros TTC.

6.1.2.4 Dans le cadre du PTGE Bresque (territoire DPVA CCPV CCLGV CAPV) (CCV)

A l'issue de différents ateliers participatifs et prospectifs, les usagers du territoire ont pu proposer un programme d'actions adapté au territoire et à ses enjeux. L'année 2024 sera l'occasion de décliner la stratégie du PTGE en fiches actions opérationnelles. Ces fiches devront être définies conjointement avec les partenaires du projet et construites en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages identifiés. Un temps sera consacré à la définition du plan de financement. De plus, le Syndicat Mixte de l'Argens proposera de nouvelles campagnes de mesures mensuelles sur 18 points de suivi en cours d'eau.



Prise d'eau du canal de la Cataracte (Sillans-la-Cascade) Aqueduc du canal des Prunières (Villecroze)



Canal des Launes (Salernes)

Les dépenses en 2024 correspondent à l'animation d'ateliers de concertation nécessaires pour la formalisation du programme d'actions et à l'appui d'un AMO pour le diagnostic des prises d'eau de canaux structurés (action prioritaire et sollicitée par les gestionnaires de canaux). En complément, des supports pédagogiques seront réalisés pour communiquer sur les enjeux et objectifs du PTGE.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2024 /2027)
5 261 €	33 533 €	Non défini à ce jour, programme en cours d'élaboration

6.1.2.5 Sur le territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon

La Communauté de communes a sollicité du SMA la réalisation d'un schéma directeur de réduction de vulnérabilité pour les phénomènes de ruissellement et débordement de cours d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Cette étude a pour objectifs :

- de déterminer pour l'ensemble des 15 communes et selon une méthodologie analogue les différentes sources d'aléas (débordement / ruissellement)
- de déterminer les différents enjeux en les différenciant selon une typologie, de les cartographier et d'établir une base de données ;
- de définir des indicateurs simples permettant de préciser et de hiérarchiser le risque inondation à l'échelle de l'intercommunalité par chaque commune et chaque type d'aléa ;
- d'établir une évaluation de la pertinence d'une démarche de réduction de vulnérabilité par mitigation des enjeux, de définir les parties du territoire les plus stratégiques, établir le programme de type ALABRI et le cas échéant le type de mesures structurelles à envisager.

Il a été fait le choix de recruter une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour permettre de détailler les prestations à réaliser (modélisation notamment) au plus près des attentes des différentes communes. Entre l'été et l'automne 2023, des entretiens ont été menés par le bureau d'études AQUACONSEILS avec chacune des communes, à l'exception de Seillons-Source-d'Argens qui n'a pas pu être rencontrée, afin d'échanger sur les inondations passées et les projets d'aménagement à venir.

A l'issue de cette concertation, des expertises de terrain ont été menées pour compléter l'identification des sites d'enjeux vulnérables au risque inondation, par débordement de cours d'eau ou par ruissellement pluvial. Des cartographies de localisation de ces enjeux ont été produites indiquant également le type d'aléa auquel ils sont soumis.

Des préconisations d'actions ont ensuite été formulées dans l'objectif de réduire la vulnérabilité de ces secteurs et favoriser leur résilience. Si certaines zones d'enjeux pourraient faire l'objet de protection globalisée à l'échelle d'un quartier par la réalisation de travaux d'aménagement des cours d'eau, la réduction de vulnérabilité des enjeux est une démarche de protection localisée plus facilement réalisable à court terme qu'il sera nécessaire de privilégier dans un premier temps.

De manière générale, il est recommandé de perfectionner les procédures d'alerte et de gestion de crise, de réaliser entretien régulier des cours d'eau au droit des zones les plus à risque pour limiter les phénomènes d'embâcles notamment et d'adapter les règles d'urbanisme pour favoriser l'infiltration des eaux dans les sols à l'échelle parcellaire.

Les secteurs à enjeux relevés où des actions de prévention des inondations doivent être menées et leur typologie seront présentés aux élus en bureau au 1er semestre 2024 pour validation avant la poursuite d'investigations plus fines.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	66 250 €	0 €

6.1.2.6 Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Provence verdon

La crue du 4 octobre 2021, supérieure à toutes les crues historiques, a généré des inondations importantes sur les lotissements riverains de la Ribeirotte sur la commune du Val. Le SMA est intervenu pour réaliser une expertise des phénomènes d'inondation sur cette commune de manière spécifique.



Inondation du 04 octobre 2021 sur le quartier Ribeirotte au Val

Dans le but d'accompagner techniquement la commune dans sa démarche d'acquisition à l'amiable des biens les plus exposés, un diagnostic spécifique a été réalisé en 2023 par la société OSGAPI.

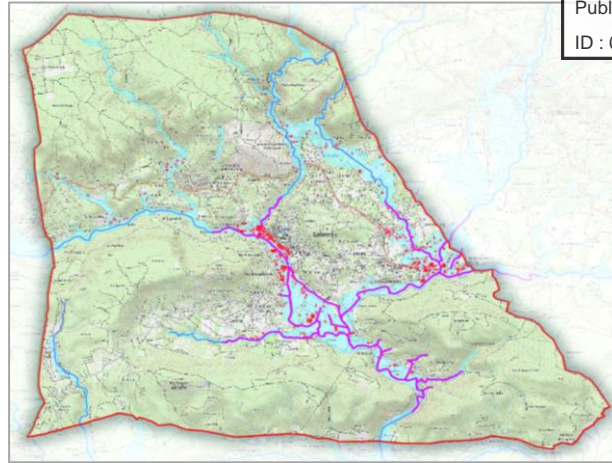
Cette action, engagée en 2023, a nécessité un important travail de concertation avec les riverains impactés, la commune du Val, ainsi que les services de l'Etat et sera finalisée au cours du premier semestre 2024. Les propriétaires des biens non éligibles à l'acquisition pourront être accompagnés dans le cadre du dispositif ALABRI (action 31 bis) afin de réduire leur vulnérabilité et celle de leurs biens.

Sur le territoire de la CAPV, une actualisation de l'étude d'aléa communale réalisée en 2020 sera menée sur une partie du territoire de la commune de la Celle au premier trimestre 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
14 924 €	24 680 € (dont 6720 € de rattachement 2023) (+15 000€ étude La Celle)	0 €

6.1.2.7 Sur le territoire de l'Agglomération Dracénie Provence Verdon

La crue de décembre 2019 a mis en évidence la vulnérabilité importante de la commune de Salernes aux phénomènes d'inondation. Dans le but d'améliorer la connaissance des phénomènes de ruissellement et d'inondation par débordement de cours d'eau, et en cohérence avec le déploiement de la démarche ALABRI portée par DPVA et l'actualisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, il a été demandé au SMA de réaliser une étude spécifique sur la commune de Salernes.



Cartographie des enjeux situés en zone inondable d'après l'EAIP

Cette étude a pour objectifs de :

- caractériser les phénomènes de crues ;
- réaliser une analyse capacitaire et les débits de premiers débordements ;
- caractériser de manière fine, les emprises de zones inondables sur la commune de Salernes ;
- recenser les enjeux et les risques, sur la commune de Salernes ;
- réaliser la carte de zonage de risque et le règlement associé à intégrer dans le PLU ;
- évaluer l'impact général de certains aménagements potentiels (tranches optionnelles).

Dans le but d'associer la population de la commune à l'élaboration de cette étude, une réunion publique a été organisée le 11 janvier 2023. Il était proposé à la population de contribuer à l'élaboration du diagnostic avec un travail sur cartes pour identifier les principaux désordres identifiés par les habitants.



Flyer d'invitation à la réunion publique

Une seconde réunion publique a été organisée le 13 octobre 2023 sur la commune, en partenariat avec la DPVa déployant la démarche ALABRI sur le territoire de l'agglomération. Elle avait pour objectif de présenter les résultats de la phase 2 de l'étude (études hydrologiques et hydrauliques) et la mise en œuvre du sursis à statuer, préalablement à la validation du PLU de la commune en 2024.

La finalisation de l'action (phase 3 de la tranche ferme et tranche optionnelle 1) est prévue en 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
117 912 €	22 218 €	0 €

6.2 Opérations en Investissement

6.2.1 Les actions mutualisées à l'échelle du bassin de l'Argens (dans le cadre du PAPI)

A6 Poursuite de l'assistance aux communes dans la pérennisation de connaissance des plus hautes eaux

Dans le cadre des retours d'expérience sur les crues de 2019 et 2021, les équipes du SMA et ses partenaires ont mis en œuvre un travail visant à répertorier et caractériser l'ensemble des plus hautes eaux connues sur le territoire, pour ces crues et les crues antérieures.

Le marché attribué à OSGAPI a également permis une compilation et analyse des données historiques relatives aux plus hautes eaux connues (PHE), de manière à sélectionner celles exploitables pour la pose de repères de crues sur les communes du bassin versant de l'Argens. Ces dernières ont également fait l'objet d'une hiérarchisation en 5 groupes, au regard de leur exposition aux inondations.



Exemple de repères de crue posé suite aux inondations de juin 2010.

En concertation avec les 17 communes volontaires du groupe de priorité 1 (sur les 24 les plus exposées) et 10 communes du groupe 2, des réunions de travail ont été mises en place pour sélectionner les sites les plus pertinents pour l'installation de repères de crues, ainsi que de panneaux pédagogiques, participant à la mémoire du risque sur le bassin versant.

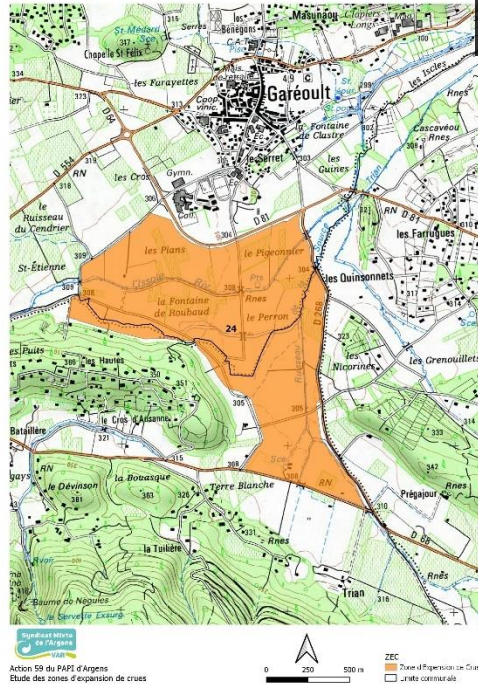
L'année 2024 devrait ainsi voir aboutir cette action, par l'installation de repères de crues et de panneaux pédagogiques sur une majorité de ces communes.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
48 971 €	126 980 €	0€

A 59 Etude d'aménagement de ZEC complémentaires sur le territoire

Le SMA porte une étude globale sur les zones d'expansion de crues du bassin versant qui intègre 2 objectifs :

- concevoir les aménagements de ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique qui sont des zones pour lesquelles une restauration morphologique, hydraulique et/ou écologique peut être nécessaire pour en renforcer le caractère humide ;
- concevoir les modalités de conservation et d'optimisation des ZEC patrimoniales qui sont des zones ayant une valeur patrimoniale à l'échelle du bassin versant de l'Argens en raison de leur fonctionnement hydraulique et des milieux et espèces qu'elles abritent.



Localisation de la ZEC de Gareoult

En 2023, les premiers résultats des études ont été restitués à la commission territoriale « Caramy-Issole » et le fonctionnement et la capacité hydraulique des ZEC étudiées du bassin versant ont été présentés. Début 2024, ces restitutions se poursuivront sur le territoire de la DPVa et de ECAA où des ZEC ont été investiguées. Un travail en lien avec les services des EPCI devra être réalisé sur cette thématique. Un comité de pilotage avec les EPCI, les services de l'Etat et les financeurs sera organisé en 2024 afin de valider les livrables : les esquisses de plans de gestion des ZEC patrimoniales et les études d'aménagement des ZEC à fort potentiel.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
431 425 €	60 000 €	0 €

A16 Installation et Maintenance des stations hydrométriques

Cette action vise à installer 7 stations de mesures hydrométriques sur les affluents du bassin versant de l'Argens dont les objectifs et la localisation ont été validés lors du Comité de pilotage du 03 novembre 2021 par l'ensemble des parties. Ces stations doivent permettre d'améliorer la connaissance de l'aléa par un renforcement du réseau de stations, de manière à mieux connaître et suivre les débits d'affluents importants sur des secteurs vulnérables, et améliorer ainsi la prévention des risques.

Le marché de fournitures et de services prévoit l'installation de stations de mesure selon les modalités suivantes :

Commune	Cours d'eau	Type de système d'acquisition	Types de sondes / systèmes de mesure	Mesure par caméra ¹
Brue-Auriac	Le Vallon de Font-Taillade	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé)	Niveau / débit
Barjols	L'Eau salée	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau	Niveau / débit
La Celle	Le Caramy	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau	Niveau / débit
Forcalqueiret	L'Issole	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau	Niveau / débit
Cotignac	La Cassole	Station simple / autonome	Immergée (Piézométrique ou assimilé)	Pas de caméra
Le Thoronet	La Bresque	Station complète	Immergée (Piézométrique ou assimilé) + radar de niveau	Niveau / débit
Lorgues	La Florièye	Station complète	Radar de niveau	Niveau / débit

Les conventions d'occupation temporaire ont été signées par les propriétaires des terrains concernés par ces installations.

Après une première consultation fin 2022, déclarée sans suite en raison d'offres financièrement dépassant les budgets alloués à l'opération, les cahiers des charges (*lot 1 : installations et lot 2 : maintenances/exploitations*) ont été révisés en concertation avec les services de la DREAL, du SPC (service de prévision des crues), ainsi que du Conseil départemental du Var, des avenants aux conventions ont été préparés et une nouvelle consultation sera lancée au premier trimestre 2024.

Les stations devraient ainsi être opérationnelles d'ici la fin de l'année 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
972 €	359 028 €	0 €

6.2.1.1 Dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby (territoire DPVA)

B1.1.1 - Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby : Mise en œuvre du réseau de suivi

À la suite de l'étude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby, un réseau de suivi piézométriques a été proposé. Celui-ci doit permettre une meilleure compréhension des interactions entre les compartiments de l'aquifère du muschelkalk et les cours d'eau.

En ce sens, il est envisagé :

- L'achat et la pose de 6 sondes piézométriques avec télétransmission (2024),
- La réalisation d'une station de suivi hydrométrique sur la Foux (2025),
- La réalisation de deux piézomètres de 50m (Rebouillon et Bonhomme) (2025).

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	30 000 €	50 000 €

C1.1.1 - Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby : Injection de matériaux en lit mineur (injection retard, directe et fusible) secteur la Clappe

Cette opération consiste en la mise en œuvre du plan de gestion des matériaux de la Nartuby défini lors de l'étude de délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF).

En effet, le seuil de la Clappe constitue un point de contrôle du transit sédimentaire, causant un sur-stock sédimentaire en amont et un déficit sédimentaire en aval. Ce déficit s'accompagne d'une incision généralisée du cours d'eau et le développement d'érosions à risque pour la sécurité publique. Des ouvrages de protection ainsi que le chemin de la Clappe sont menacés par certaines érosions. La biodiversité présente sur ce secteur est également menacée par le rabattement de la nappe d'accompagnement du cours d'eau.

L'action a pour objectifs de réduire le déséquilibre sédimentaire de la Nartuby sur le secteur de Rebouillon-Dranguignan, limiter l'évolution des érosions à risque pour les installations (routes, protections de berge) et limiter l'incision du cours d'eau.

Pour répondre à ces 3 objectifs, le projet consiste à prélever des sédiments sur des zones excédentaires (secteurs du Clos en aval de Rebouillon) et les réinjecter en recharge sédimentaire sur des zones déficitaires qui présentent des incisions et érosions à risque (entre le seuil de la Clappe et l'amont de Pont d'Aups).

Cette opération est programmée pour l'été 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	26 000 €	0 €

Pour 2024, l'ensemble des actions du Contrat de rivière Nartuby représente un montant d'investissement de 56 000 euros TTC.

6.2.1.2 Les Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration des cours d'eau

La grande majorité des berges de l'Argens et de ses affluents est privée. De fait, les propriétaires riverains ont l'obligation réglementaire de réaliser des travaux d'entretien de leur berge (L.215-14 du code l'environnement).

Face à la carence généralisée d'entretien et eu égard à la vision globale nécessaire pour définir les travaux, le SMA peut se substituer aux propriétaires et prendre en charge ces opérations mais uniquement dans le cadre de l'intérêt général.

L'intérêt général est présenté sous forme de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) (programmation de travaux sur 5 ans) participant à l'atteinte des objectifs suivants :

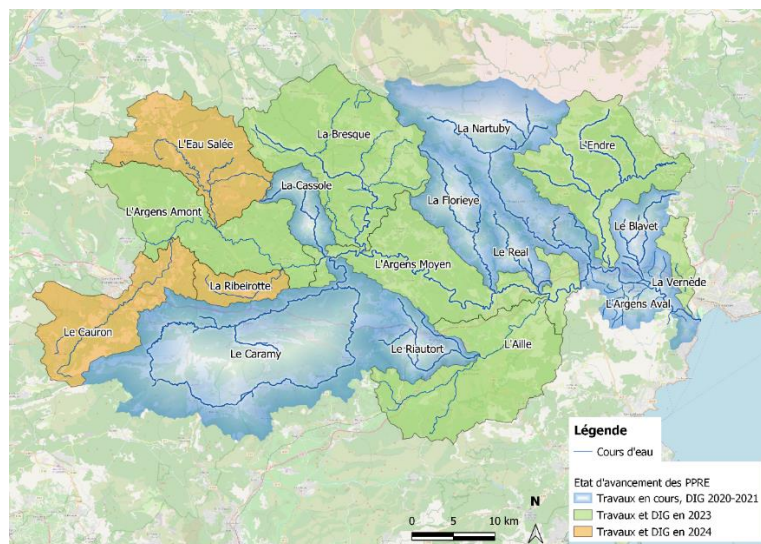
- restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions ;
- limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux ;
- favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable ;
- améliorer la richesse écologique du cours d'eau en particulier par des opérations de plantations ;
- atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges ;
- lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel priorisé.

Les PPRE sont mis en œuvre après validation préfectorale dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet de réaliser des travaux publics sur des fonds privés.

Les études des PPRE :

Plusieurs PPRE ont été déposés pour instruction en préfecture et permettront en 2024 de commencer des travaux d'entretien.

Il est provisionné sur le bassin versant non pourvu (le Reyran sur le territoire d'ECAA) un montant de 30 000 euros TTC.



Etat d'avancement des PPRE à l'échelle du bassin versant de l'Argens

Les opérations de travaux :

L'équipe rivière (travaux en régie) intervient sur le périmètre de DPVA pour la réalisation des travaux les plus courants d'entretien ou de restauration des berges, essentiellement sur le territoire de DPVA.

En dehors des travaux réalisés en régie, le SMA fait appel à des entreprises spécialisées par voie d'appel d'offre. Les interventions sont précisées dans le tableau suivant :

Bassins versants	Montants de travaux 2024 TTC (hors RAR)	
Nartuby	40 000 €	DPVA (100%)
Florièye	38 806 €	DPVA (100%)
Réal	30 000 €	DPVA (100%)
Blavet	25 000 €	ECAA (78,10%) et CCPF (21.90%)
Cassole	27 900 €	CAPV (100%)
Riautord	50 000 €	CCCV (100%)
Argens amont (<i>source / Carcés</i>)	46 000 €	CAPV (82,50%) et CCPV (17,50%)
Argens médian (<i>Carcés / Le Muy</i>)	82 860 €	CAPV (11,69%), CCCV (33,66%) et DPVA (54,65%)
Argens aval (<i>Le Muy / embouchure</i>)	45 000 €	DPVA (31,29%) et ECAA (68,71%)
Vernède de Puget	15 000 €	ECAA (100%)
Bras de l'étang de Villepey	13 000 €	ECAA (100%)
Vernede de Roquebrune	15 000 €	ECAA (100%)
Gabron aval	4 000 €	ECAA (100%)
Grande Garonne	2 400 €	ECAA (100%)
Aille	33 850 €	CCCV (29,00%) et DPVA (71,00%)
Bresque	55 000 €	CCLGV (39,00%), CCCV (1,00%), DPVA (28,00%), CAPV (22,00%) et CCPV (10,00%)
Endre	35 000 €	DPVA (26,00%) et CCPF (74,00%)
Caramy-Issole	62 500 €	CAPV (85,71%) et CCCV (14,29%)
TOTAL TTC	693 121 €	

Il est prévu un montant de 693 121 euros TTC (hors RAR) de travaux pour l'entretien et la restauration des cours d'eau bénéficiant d'une autorisation préfectorale (ou à venir dans l'année 2024 sur les bassins de l'Amé, de la Bresque ou encore les linéaires de l'Argens amont et médian).

6.2.1.3 Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

A0 Opérateur foncier et AMO ouvrages hydrauliques et phase opérationnelle du PAPI

Pour permettre la mise en œuvre des différentes opérations de travaux à l'échelle du PAPI, une Assistance à Maitrise d'Ouvrage doit permettre au SMA d'obtenir un conseil en matière de maitrise foncière des terrains (par voie amiable / par voie d'expropriation) et de négociation amiable avec les propriétaires concernés.

Prévisionnel DPVA 2024 : 26 359 € (action 35),

Prévisionnel CAPV 2024 : 85 625€ (action 45),

Il s'agit aussi de pouvoir s'appuyer sur une assistance en phase opérationnelle (réalisation des travaux) et une assistance technique spécifique pour les actions inscrites dans les axes 6 et 7 du PAPI.

Prévisionnel DPVA 2024 : 90 000 € (action 35),

Prévisionnel ECAA 2024 : 60 000 € (action 62).

Sur le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération :

A34 Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie amont du bassin versant de la Nartuby – CHATEAUDOUBLE

L'action 34a du PAPI prévoit la réalisation de travaux pour restaurer le bon fonctionnement de la Nartuby et protéger les enjeux présents dans la traversée de la commune de Châteaudouble.

Depuis 2020, différents aménagements ont été étudiés. Le choix du scénario final d'aménagement résulte d'un important travail de concertation avec l'ensemble des partenaires du projet (services de l'État, Agence de l'Eau, OFB, Fédération de pêche, Département, commune de Châteaudouble, propriétaires privés), lors des différentes réunions techniques et de pilotage.

Le scénario adopté est celui qui répond au mieux aux objectifs de restauration des fonctionnalités hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques de la Nartuby en regroupant les avis de l'ensemble des partenaires et en respectant la faisabilité économique du projet.

En 2023, les dossiers règlementaires ont été déposés auprès des services de l'Etat.

Une enquête publique sera réalisée au second trimestre 2024, pour permettre la réalisation des premiers travaux préparatoires de dévoiement de réseaux fin 2024, puis le lancement de la phase de terrassements et de génie végétal à partir de mi-2025.

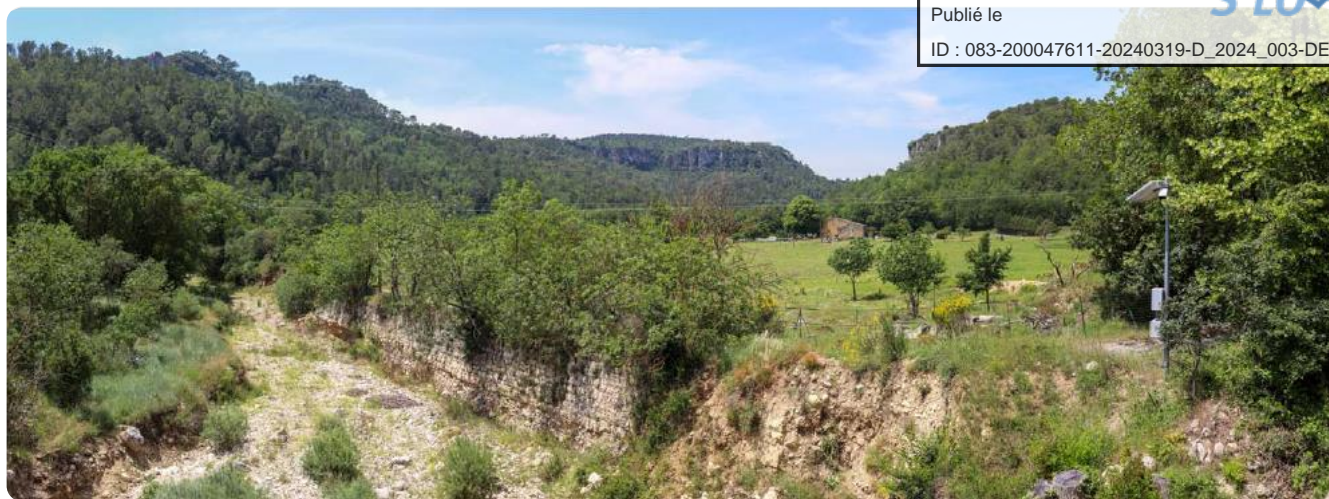


Figure 2 : Photo-insertion des aménagements au niveau de la zone du plan (SCP)

Coûts prévisionnels 2024* :

- maîtrise d'œuvre : 147 672 €
- travaux sur réseaux : 300 000 €
- travaux hors réseaux : 100 000 €

*Il est inscrit au BP 2024, les RAR N-1 et l'ensemble des marchés qui seront signés en 2024 soit 2 253 906€.

<i>Dépenses réalisées 2017-2023 TTC (hors foncier)</i>	<i>Prévisionnel 2024 TTC (hors foncier)</i>	<i>Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)</i>
208 711 €	2 253 906€	0 €

A 35 Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby

Cette opération de travaux sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby, sur les communes de Draguignan et Trans-en-Provence permettra de rendre une crue de la Nartuby de période de retour de 30 ans non débordante pour protéger la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence. Ceci est rendu possible par l'élargissement et l'approfondissement du lit de la Nartuby sur 3,9 km et la modification ou la suppression de 17 ouvrages de franchissement ou seuils. Le projet intègre une dimension écologique et paysagère.

L'instruction du dossier réglementaire est achevée et l'enquête publique conjointe a duré du 15 juillet au 16 août 2021 et les autorisations préfectorales obtenues en fin d'année 2021.



Figure 3 : Pose de la charpente métallique de la passerelle Carrefour - marché M2 (entreprises BOUYGUES TPRF et COLAS) – crédit photo SMA

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation du marché M2 avec la mise en service de deux nouveaux ouvrages d'art. La fin de cette tranche de l'opération est prévue pour fin avril 2024 (passerelle Carrefour et passerelle Collomp). L'année 2024 sera également marquée par la notification et le lancement du marché M3 (restauration hydraulique et morphologique de la traversée urbaine des secteurs 2 à 7).

Après la phase préparatoire, les travaux démarreront en mai 2024 par les premiers terrassements anticipés sur les berges de la Nartuby et par le réaménagement du parking de Carrefour en vue de l'élargissement du lit de la Nartuby. S'en suivront les travaux de construction de la mesure compensatoire hydraulique (un barrage écrêteur permettant de ne pas engendrer d'impact à l'aval) dans le quartier Retru à Trans-en-Provence, puis les opérations sur les ouvrages d'art enjambant la Nartuby (Pont des Incapis et Pont ALDI).

Couts prévisionnels 2024 :

- maîtrise d'œuvre : 1 083 921 €
- travaux sur réseaux (ouvrages d'art) : 5 568 483 €
- travaux aménagement de la Nartuby (marché M3) : 7 363 914 €

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC (hors foncier)	Prévisionnel 2024 TTC (hors foncier)	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
6 044 270 €	14 016 318 €	22 191 305 €

A 36 Réalisation d'aménagement hydraulique sur la partie aval du bassin versant de la Nartuby

Cette action vise à étudier les impacts hydrauliques des digues/merlons situés à la confluence de la Nartuby avec Argens : la digue du Rabinon et le merlon situé en rive gauche de l'Argens à la confluence. L'étude sera menée via un modèle hydraulique en cours de révision dans le cadre de l'action 12 (modèle de la basse vallée de l'Argens créé en 2018) avec les données plus récentes en hydrologie et en topographie. Les résultats de cette investigation numérique seront analysés en vue de l'amélioration des conditions d'écoulement dans le lit majeur et de la restauration de celui-ci.

Le démarrage prévisionnel de cette action est prévu pour le 3^{ème} trimestre de l'année 2024, une fois le modèle hydraulique de la basse vallée calé et validé dans le cadre de l'action 12.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	36 000 €	0 €

A 47 Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau

L'objectif de cette action est de limiter la fréquence de débordement de la Florièye vers les lieux habités de Taradeau par une restauration morphologique du lit moyen de la rivière visant au bon état écologique du cours d'eau.

La concertation préalable a été réalisée et le dossier d'autorisation environnemental a été déposé en juillet 2021. Dans l'attente de l'obtention des autorisations administratives, les terrains seront libérés pour la mise en œuvre des travaux par voie amiable de manière prioritaire.

Le SMA a obtenu l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation Environnementale le 7 décembre 2023. La majeure partie du foncier a été contractualisée (près de 70%), toutefois afin de libérer le reste des parcelles et assurer la pérennité des aménagements, un dossier de demande de servitude d'utilité publique a été déposé début janvier 2024. Compte tenu du délai d'instruction (estimé à plus d'un an) et des contraintes associées au calendrier environnemental, les travaux sont repoussés à l'année 2025.



Plan de masse de la construction de la zone humide compensatoire à l'extrémité aval du programme.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC (hors foncier)	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
368 285 €	213 508 €	2 306 723 €

Sur le territoire de Esterel Côte d’Azur agglomération :

A12 Définition des systèmes d'endiguement et élaboration d'une stratégie de protection sur le bassin versant

Cette action a été mise en œuvre dans le but d’inventorier les ouvrages de type digue et merlon et de proposer une stratégie de gestion de ces ouvrages. La synthèse du travail cartographique, des enquêtes en commune et des investigations de terrain ont permis à l’échelle du bassin versant de disposer :

- D’une vision globale des ouvrages existants, de leur typologie et de leur état,
- Des caractéristiques des zones potentiellement protégées.

Il s’agit, pour les ouvrages identifiés comme présentant les incidences hydrauliques les plus importantes, de définir précisément les zones protégées et la pérennisation éventuelle de la protection hydraulique analysée.

Une analyse plus poussée est rendue nécessaire sur le périmètre d’ECAA et dans la basse vallée de l’Argens avec une approche par modélisation. Les ouvrages dont l’effacement / l’identification de la zone protégée ont été définis.

Le marché a été attribué en 2023 et l’étude sera terminée au premier semestre 2024.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
864 €	96 696,60 €	0 €

A 37B Etudes de conception d’un scénario alternatif d’aménagement de la basse vallée de l’Argens-secteur de la Palissade

L’action 37 -étude hydraulique de la basse vallée de l’Argens - a mis en évidence l’absence d’efficacité et de rentabilité économique d’un aménagement dont l’objectif était une augmentation capacitaire de l’Argens. L’action 37 bis a pour objet de poursuivre les études d’aménagement de l’Argens sur sa partie aval au stade AVP avec pour finalité l’amélioration de la gestion des écoulements dans le lit majeur du cours d’eau.

Il s’agit de :

- Optimiser les aménagements dans le cadre des scénarios proposés par une modélisation hydraulique fine et actualisée avec des récentes données en lien avec l’action 12,
- S’assurer de la faisabilité technique, économique, réglementaire et environnementale des aménagements proposés,
- Établir et valider un projet cohérent avec le schéma d’aménagement global de la basse vallée (action 28 du PAPI complet) et avec l’espace de bon fonctionnement de l’Argens,

Le démarrage prévisionnel de cette action est prévu pour la 4^{ème} trimestre de l’année 2024 une fois le modèle hydraulique de la basse vallée sera calé et validé dans le cadre de l’action 12.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	600 000 €	0 €

A62 Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus

La zone d'activités de la Palud accueille environ 2000 emplois sur une superficie de 30 ha, dont 80 à 90% furent inondés lors de la crue de juin 2010. Le montant total des dégâts occasionnés par cette crue s'élève à 35,5 millions d'euros hors axe de pertes directes et de pertes d'exploitation (pertes indirectes). La part estimée des pertes directes est de l'ordre de 25 millions d'euros hors taxe.

Le projet d'aménagements a pour objectif de réduire le risque d'inondation par une crue type 2010 de l'Argens et par les crues plus fréquentes (2 à 10 ans) des affluents (Compassis, Vernède) sans toutefois offrir une protection complète.

Le projet consiste en la réalisation d'un système d'endiguement et la mise en place d'un système de pompage des eaux de pluie à l'intérieur de la zone protégée. Les deux ouvrages sont combinés et fonctionnent en interaction. Le projet global d'aménagement comprend également la réalisation d'ouvrages relatifs aux voiries sous maîtrise d'ouvrage d'ECAA. En 2019, les parties prenantes ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant le SMA maître d'ouvrage de l'ensemble des études, travaux et prestations connexes (topographie, études géotechniques, CSPS, contrôle technique, suivi écologique, etc.), hors maîtrise foncière (ECAA).

Le marché de maîtrise d'œuvre porté initialement par la commune de Fréjus (MOE : EGIS) a été transféré au SMA en 2020, avec le lancement d'une première phase opérationnelle consistant à réaliser des travaux forestiers sur les futures zones endiguées.

Dans le même temps, le SMA a confié à EGIS une mission complémentaire afin de traiter les insuffisances relevées par l'IRSTEA, d'actualiser les études de conception (PRO) et de mettre à jour l'Etude de Dangers au regard de la nouvelle réglementation applicable aux ouvrages hydrauliques.

En 2021, cette étude s'est poursuivie sur une actualisation de la conception du projet (stade PRO).

Il a également été réalisé une mission d'étude géotechnique qui a permis de vérifier les hypothèses de stabilité des ouvrages et les mesures correctrices à prendre en compte dans le cadre du projet. Une attention particulière a été soulevée par le cabinet d'études sur la présence de matériaux pollués. C'est pourquoi des investigations visant l'analyse des terres ont été lancées dans le but de vérifier le chiffrage des déblais au stade PROJET. Il apparaît des pollutions entraînant une augmentation du coût du projet.

En 2023, un nouveau marché MOE a été lancé dans le but prendre en compte les évolutions techniques, réglementaires et foncières du projet depuis 2021 (initialement le marché de MOE avait été signé par la commune de Fréjus via une procédure d'urgence et avait ensuite été transféré au SMA).

Ces récentes évolutions sont dues notamment :

- à la transmission des études Avant-Projet du trajet alternatif de la RDN7 nécessitant d'intégrer des modifications à l'ouvrage de la Digue Nord, un ouvrage à double vocation se trouvant à l'interface entre les 2 projets : une digue/route. Ces modifications non-substantielles ont fait l'objet d'un PAC déposé en mai 2023 auprès des services de l'Etat.
- à la découverte de pollutions nécessitant l'identification des matériaux pollués au sein des zones concernées par les terrassements et l'évaluation des possibilités de réemploi.
- A l'évolution des enjeux environnementaux et économiques présent sur le site

Pour l'année 2024, les opérations suivantes sont programmées :

- la finalisation des études de PROJET en intégrant les retours de l'instruction du PAC, reçus en janvier 2024,
- la préparation du DCE des marchés de travaux (démarrage prévisionnel au cours du 3ème trimestre de l'année 2024 sous réserve de maîtrise foncière, de l'obtention d'un arrêté modificatif suite au PAC, et de la définition consensuelle du projet routier),

- la mise en œuvre des travaux préparatoires :
 - ⇒ le dévoiement des réseaux
 - ⇒ la réalisation des mesures compensatoires environnementales (création de mares à cistudes et de trois passages à cistudes d'Europe sous la D7)

Couts prévisionnels 2024 :

- maîtrise d'œuvre : 583 590.00 €
- travaux sur réseaux : 1 624 742.28€
- travaux hors réseaux (système d'endiguement) : 6 875 795.91 €

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
273 044 €	9 084 128 €	24 186 743 €

A39 Suppression du seuil du Moulin des Iscles, élargissement du bief amont

L'objectif des travaux est d'améliorer l'écoulement de l'Argens, de restaurer morphologiquement le site et d'améliorer la continuité écologique (alose).



Suppression du seuil du moulin des Iscles en 2020.

L'ensemble des travaux ont été réalisés (dérasement du seuil du Moulin des Iscles, restauration des anes d'érosion en rive gauche (mesures d'accompagnement) sont terminés. Il s'agit de poursuivre le fonctionnement en 2024 des ouvrages créés (entretien des ouvrages créés / constat de parfait achèvement).

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
934 468 €	44 135 €	0 €

Hors PAPI : Travaux pièce de l'Isle sur terrains SAFER

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0 €	157 500 €	0 €

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte :

A 45 Programme de prévention des Inondations à Brignoles



Figure 4 : photomontages des aménagements du Caramy projetés

Le programme comporte plusieurs objectifs :

- ✓ Assurer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis des débordements du Caramy à Brignoles pour des crues de période de retour 50 ans.
- ✓ Restaurer les fonctionnalités morphologiques et écologiques du Caramy avec une amélioration du cadre de vie.
- ✓ Assurer une intégration paysagère des aménagements en lien avec l'opération Cœur de ville de la commune.

Les travaux, prévus sur un linéaire de plus de 3 km consistent à :

- ✓ Recalibrer le Caramy dans la traversée du centre urbain de Brignoles par création de risbermes en génie végétal connectées au cours d'eau, favorisant la trame turquoise et les connectivités latérales.
- ✓ Aménager un chenal de crue en aval du centre urbain,
- ✓ Araser un merlon en amont du centre urbain de Brignoles,
- ✓ Reconstruire des ouvrages de franchissement (passerelles),
- ✓ Créer une passe à poissons sur le seuil de l'avenue de la République.

En 2022 et en 2023, les investigations topographiques, géotechniques et les reconnaissances des réseaux ont été réalisées, de même que les premières rencontres avec les propriétaires des terrains dans le cadre de ces investigations. En 2023, les études naturalistes complémentaires ont été réalisées et permettront de finaliser l'Avant-projet. Le SMA se chargera de rencontrer les propriétaires concernés par les emprises travaux afin d'anticiper la procédure de maîtrise foncière prévue pour le début de l'année 2024.

Les dépenses en 2023 et 2024 concernent principalement les investigations techniques et les études de conception.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC (hors foncier)	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
421 949 €	758 150 €	9 513 700 €

Sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur du Var :

A 48 : Restauration morphologique du Soliès au Luc (incluant 6 ZEC)

Les zones urbanisées du Luc ont été inondées à de nombreuses reprises dont notamment lors de la crue de janvier 2014. Dans la poursuite des études menées par la commune du Luc, le SMA a porté une étude de maîtrise d’œuvre complète d’aménagement de restauration morphologique des cours d’eau et de réduction du risque d’inondation de la commune. La fiche action ne comprenait pas le financement des travaux.

Les objectifs étaient les suivants :

- restaurer le fonctionnement hydromorphologique et écologique du lit mineur et moyen du Soliès, du Coudounier et du Riautort ;
- réduire l’aléa inondation dans la zone urbaine du Luc-en-Provence en mobilisant notamment les zones d’expansion de crues.

L’action consistait en la réalisation des études de conception. Initialement les études étaient prévues jusqu’à la réalisation du DCE. L’étude a démarré en 2019.

Les études de conception, restituées en 2020, ont abouti à la formalisation de 3 scénarios avec des niveaux d’ambition différents. Ils ont été présentés aux élus de la commune du Luc et de la CCCV qui ont demandé au SMA la reprise du programme de travaux pour diminuer son coût. Un nouveau programme d’aménagement a été proposé et validé à la fin du premier semestre 2023 par les élus. Le bureau d’études (la SCP) établira un Avant-projet sommaire et une note de cadrage réglementaire à la fin du premier semestre 2024. Un nouveau marché de maîtrise d’œuvre sera lancé une fois le nouveau programme d’aménagement validé par les élus.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
175 212 €	188 022 €	59 616 €

Sur le territoire de la Communauté de communes Lacs et Georges du Verdon :

A56 : Aménagement d'une ZEC sur la Grave à Aups : étude d'opportunité

Un barrage sur la Grave à Aups, ayant pour objectif la protection du centre bourg d’Aups, a été étudié dans le PAPI d’intention piloté par le Département et inscrit dans le PAPI de l’Argens porté par le SMA. Lors de la présentation des incertitudes liées au projet à la CCLGV en 2017 et au regard de l’évolution importante de ses coûts de conception, les élus avaient décidé d’arrêter l’opération. Cette dernière étant cependant inscrite dans le PAPI, il est nécessaire de vérifier par une étude d’opportunité son absence d’intérêt hydraulique.

L’étude d’opportunité consistant en une étude de faisabilité intégrant des variantes et un examen de sa rentabilité socio-économique démarrera au second semestre 2024 et se poursuivra en 2025.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0€	20 000 €	52 000 €

Sur le territoire de la Communauté de communes Provence Verdon :

A57 : Aménagement d'une ZEC sur l'Eau salée à Tavernes : étude d'opportunité

Un barrage sur l'eau salée à Tavernes, ayant pour objectif la protection du centre bourg de Barjols, a été étudié dans le PAPI d'intention piloté par le Département et inscrit dans le PAPI de l'Argens porté par le SMA. L'efficacité supposée du laminage des crues du ruisseau des écrevisses par un ouvrage de type barrage questionne l'efficacité et l'efficacité de cette action.

L'étude d'opportunité consistant en une étude de faisabilité intégrant des variantes et un examen de sa rentabilité socio-économique démarrera au second semestre 2024 et se poursuivra en 2025.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
0€	20 000 €	52 000 €

6.2.1.4 Opérations réalisées en dehors des démarches PAPI ou Contrat de rivière

Sur le territoire Dracénie Provence Verdon agglomération : en transfert

Etude pour la restauration morphologique du Réal

Le Réal et son principal affluent le vallon de Sainte Cécile exposent la commune des Arcs à des crues importantes. Les crues de juin 2010 et novembre 2011 ont mis en évidence la vulnérabilité de la commune.

En 2017, le SMA a lancé une mission visant à restaurer les fonctionnalités du cours d'eau tout en prenant en compte la réduction du risque d'inondation (appel à projet l'Agence de l'eau).

Il s'agissait en partie de reconsidérer le Réal sans son cuvelage et de proposer une balade qui permette de révéler les qualités du lieu, les vues sur le paysage des Arc-sur-Argens, mais aussi de valoriser les espaces plus refermés sur le cours d'eau. En cohérence avec les projets communaux, l'ambition du projet consiste à créer un équilibre « symbiotique » entre le développement et la protection de la biodiversité propre aux berges et de meilleures pratiques du lieu, « natures » et « usages » se valorisant ainsi mutuellement.

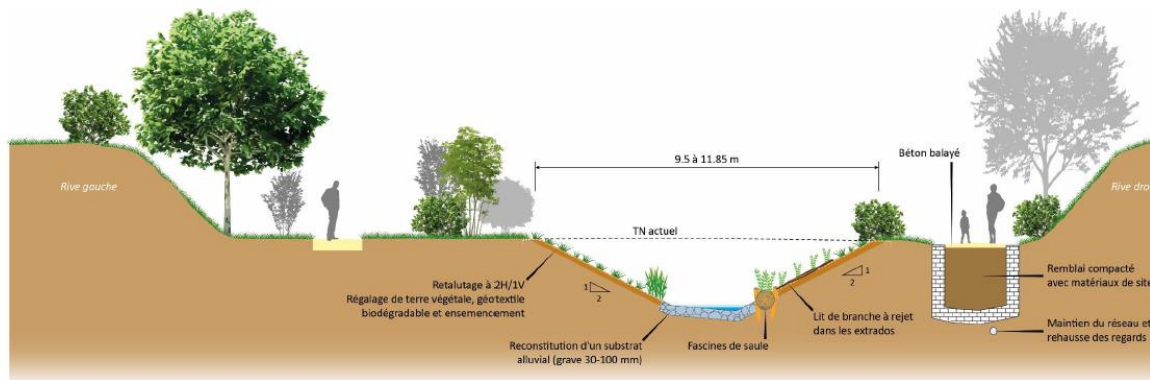


Illustration du programme d'aménagement du Réal

Le projet est au stade d'études préliminaires et il est programmé le recrutement d'un Maître d'œuvre pour réaliser la phase Avant-projet, réaliser les sondages géotechniques et les investigations topographiques mais également formaliser un Dossier de déclaration Loi sur l'eau. La décision de poursuivre cette action sera formalisée au moment de la validation de l'avant-projet.

Le projet est au stade d'études préliminaires. Le SMA a travaillé en 2023 en collaboration avec les partenaires (DPVa, commune des Arcs, OFB, Agence de l'eau...) afin de construire un cahier des charges pertinent et capable de répondre à tous les enjeux présents sur le secteur. Un marché de maîtrise d'œuvre a été rédigé puis notifié en fin d'année 2023. La mission d'AVP démarrera début 2024 avec un premier COPIL au 1er trimestre 2024 et une restitution à la fin du 1er semestre 2024. La décision de poursuivre cette action sera formalisée au moment de la validation de l'avant-projet.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
864 €	99 000 €	8 136 €

Confortement de l'ouvrage de franchissement à Rebouillon

Le SMA a été sollicité pour intervenir sur la commune de Châteaudouble pour réaliser un confortement de l'ouvrage de franchissement à Rebouillon.

A la suite de la crue de novembre 2019, l'ouvrage réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Nartuby a été endommagé. Le contentieux avec l'entreprise Guintoli ayant été jugé par le tribunal administratif, il est nécessaire de réaliser des travaux rapides de confortement et de gestion des écoulements au droit de l'ouvrage.



Illustration du désordre à traiter sur l'ouvrage de Rebouillon.

Les travaux seront réalisés à fortiori grâce à des techniques de génie végétal de part et d'autre de la berge en rive gauche, pour prévenir tous désordres éventuels et restaurer un fonctionnement hydraulique adéquat en cas de crue. L'année 2024 sera consacrée à l'étude de diagnostic hydraulique de l'état actuel et de l'ouvrage ainsi qu'à la définition des travaux à réaliser en phase PROjet.

Le Bureau d'Etudes ACRI-in a été mandaté par le SMA pour réaliser cette étude sur la base des données bibliographiques existantes et de levés topographiques mis à jour. La poursuite de cette action sera formalisée au moment de la validation du PROjet.

Dépenses réalisées 2017-2022 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
2 328 €	8 055 € (RAR)	A définir avec l'agglomération

6.2.1.5 Opérations réalisées dans le cadre du PTGE Caramy Issole

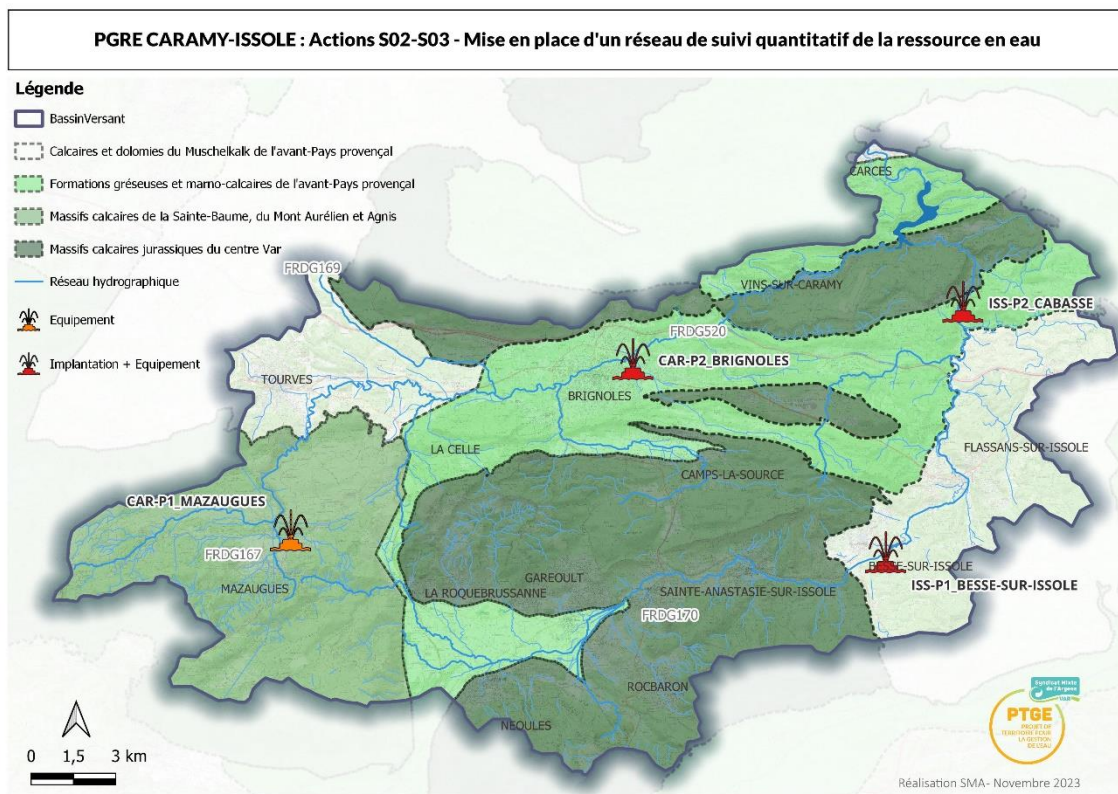
Sur le territoire de CAPV et CCCV :

Action S02/S03 : Mise en place d'un réseau de piézomètres

L'hydrologie des cours d'eau principaux du bassin versant Caramy-Issole est fortement influencée par l'évolution des aquifères sous-jacents/adjacents. Cette continuité hydraulique devient prépondérante en période d'étiage. Dans ce contexte, le niveau de la nappe est un paramètre essentiel de gestion des eaux du bassin. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens prévoit la mise en place d'un suivi continu de la ressource en eau souterraine par la création et/ou l'équipement de piézomètres existants.

L'étude diligentée en 2022 a défini les secteurs d'installation des piézomètres et les spécificités des ouvrages à créer. Au total, quatre sites ont été retenus sur les communes de Cabasse, Brignoles, Mazaugues et Besse-sur-Issole. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le Bureau d'études Rivages Environnement. L'entreprise ERG a pour mission de réaliser les travaux.

En 2023, les travaux d'implantation des piézomètres ont été réalisés. L'ensemble des sites seront équipés d'une sonde piézométrique en 2024.





Installation du piézomètre sur la commune de Brignoles



Installation des piézomètres sur les communes de Cabasse et Besse-sur-Issole

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
12 000 €	53 898 €	0 €

Appel à Projet « Economisons l’eau en Provence Verte »



Le Syndicat Mixte de l’Argens s’est associé à la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte, à la Maison Régionale de l’Eau et au Rotary Club International pour répondre à l’Appel à Projets « Eau et participation citoyenne », lancé par l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse. Le projet « Economisons l’eau en Provence Verte » vise à inciter les usagers à être plus résilients aux évolutions climatiques, dans le cadre d’une démarche de conduite de changement et de réduction des consommations. Par cette approche citoyenne participative et expérimentale, le Syndicat Mixte de l’Argens souhaite agir sur l’enjeu majeur de préservation de la ressource en eau.

Au total, six communes du bassin versant ont participé à cette démarche de diagnostic des consommations en eau des bâtiments et espaces communaux. Après une analyse des consommations en eau du patrimoine communal, deux prestataires et experts sont intervenus en 2023 pour identifier comment faire des économies d'eau dans les constructions et les espaces verts. Il a notamment été proposé de mettre en place des systèmes hydro économes et une réflexion a été engagée sur diverses zones plantées.

Le projet « Économisons l'eau en Provence Verte » se poursuit en 2024. La concertation est une démarche indispensable pour favoriser la réussite de ce projet expérimental et citoyen. Ainsi, des temps d'échanges seront consacrés au partage du diagnostic de consommation en eau, à l'identification des besoins et à la co-construction d'une feuille de route opérationnelle pour une gestion économe de la ressource en eau. Les dépenses 2024 correspondent à l'accompagnement des communes dans cette démarche et l'élaboration de supports de communication.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
16 754€	33 790 €	0 €

6.2.1.6 Opérations réalisées en délégation de Maitrise d'ouvrage du Département

Aménagement du seuil du Béal pour la circulation biologique



Seuil du Béal

L'arrêté de classement du 19 juillet 2013, pris par le Préfet coordinateur de bassin Rhône Méditerranée en application de l'article L214-17 alinéa 2 du Code de l'Environnement, désigne en classe 2 la portion du cours d'eau de l'Argens allant de l'aval du Pont d'Argens à la mer.

A ce titre, les ouvrages transversaux répertoriés sur ce linéaire, dont le seuil « du Béal » sur les communes de Roquebrune sur Argens et de Puget sur Argens, doivent faire l'objet de travaux pour restaurer la continuité écologique dans les 5 ans suivant la promulgation de cet arrêté.

A ce titre, la DDTM du Var a notifié par son courrier du 7 juillet 2014 aux propriétaires des parcelles sur lesquelles est sis le seuil précédemment nommé, l'obligation de procéder aux travaux permettant d'assurer la libre circulation piscicole et le transport des sédiments.

Le Conseil Départemental du Var en sa qualité de propriétaire se porte en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux au droit de ce seuil.

Par convention en date du 30 juillet 2018, la Maitrise d'ouvrage a été déléguée au Syndicat Mixte de l'Argens. Depuis, plusieurs solutions ont été étudiés et le Comité de pilotage a sélectionné le scénario de création d'une passe à poissons sans abaissement du seuil en septembre 2022 sur la base des études d'Avant-Projet.

Le marché de maitrise d'œuvre a été relancé pour reprendre le projet de passe à poisson qui nécessite un dimensionnement spécifique et permettre la mise en œuvre des travaux dès la fin aout 2024, suivant le calendrier environnemental. Un COPIL sera réalisé au premier semestre 2024 afin de valider le PROjet, et pouvoir préparer le dossier de Consultation des Entreprises.

Un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement a été réalisé en régie par le SMA, sur la base d'inventaires naturalistes initiés en 2018 puis complétés en 2023. Ce dossier a été déclaré complet par la DDTM et sera instruit au premier semestre de 2024.

Pour l'année 2024, une nouvelle convention de délégation de maitrise d'ouvrage doit être actée entre les deux structures pour la mise en œuvre des travaux.

Dépenses réalisées 2017-2023 TTC	Prévisionnel 2024 TTC	Prévisionnel années suivantes TTC (2025 /2027)
197 994.20€	2 266 000 €	0 €

7. La structure et la gestion de la dette

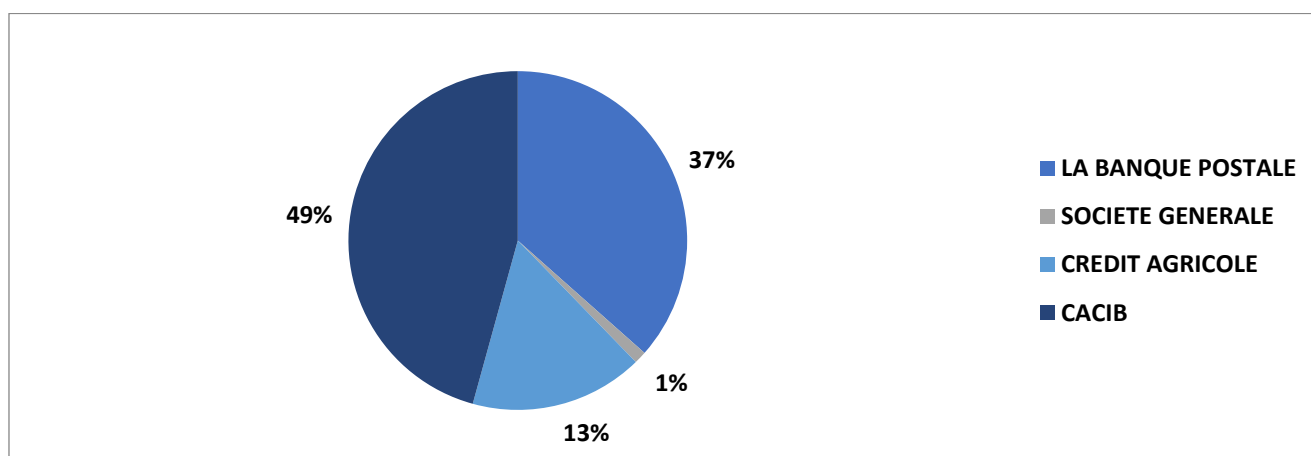
Caractéristiques de la dette du Syndicat

Prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Année début	Année fin	Taux	Type de taux
BANQUE POSTALE	1 950 000,00 €	1 560 000,00 €	2019	2039	1.02%	Fixe
SOCIETE GENERALE	200 000,00 €	30 000,00 €	2006	2026	4.13%	Fixe
CACIB	3 000 000,00 €	2 024 390,24 €	2012	2044	4.55%	Fixe
CREDIT AGRICOLE	1 098 000,00 €	548 999,89 €	2014	2029	1.21%	Fixe
TOTAL	6 248 000,00 €	4 163 390,13 €				

Les emprunts à taux fixes représentent 100% de la dette financière du Syndicat. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

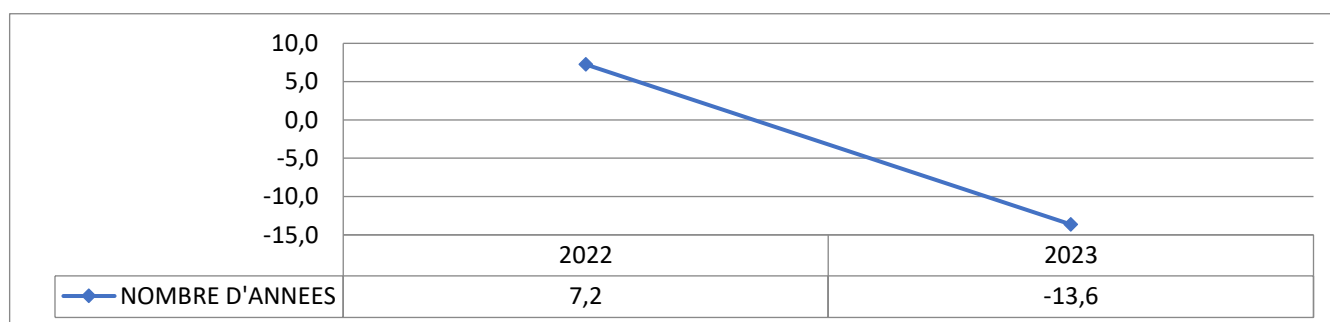
Dette par prêteur

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



La dette compte 4 emprunts répartis auprès de 4 établissements bancaires. Le groupe Crédit Agricole-CACIB est le principal prêteur du Syndicat Mixte de l'Argens.

Ratio de désendettement



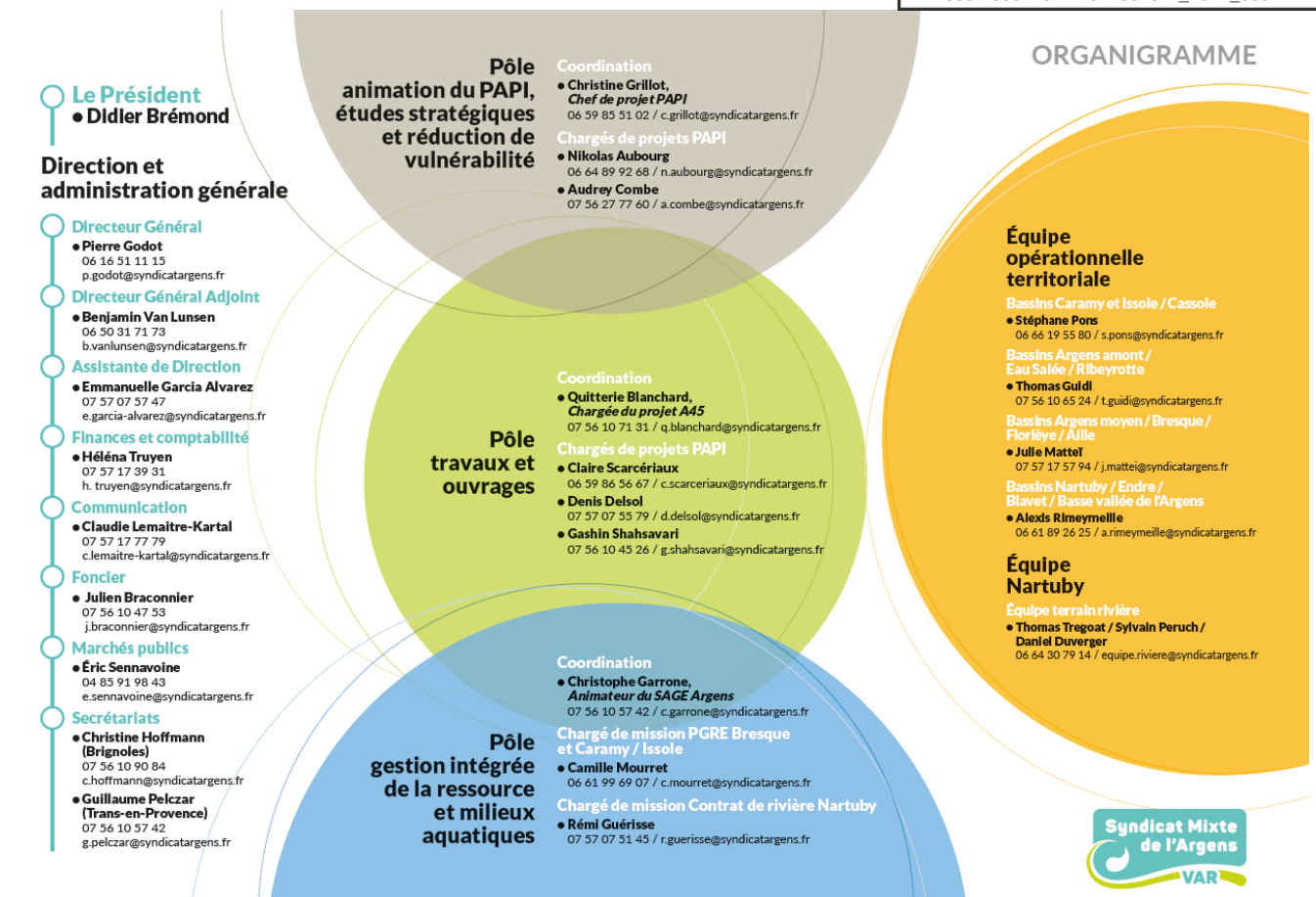
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre/épargne brute. L'épargne brute étant négative en 2023, le ratio est négatif également.

8. La structure et les perspectives d'évolution des effectifs

Le tableau des effectifs en vigueur tel que validé par le conseil syndical du 4 décembre 2023 est le suivant :

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Total	Quotité du poste	ETP pourvus	ETP non pourvus	
Administrative	A	Attaché	Attaché hors classe	1	100	1	0	
			Attaché principal	1	25	0	1	
			Attaché principal	1	15	1	0	
			Attaché principal	1	100	0	1	
			Attaché	2	100	1	1	
			Attaché	1	15	1	0	
	Total catégorie A				7		4	3
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	100	0	2	
			Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	100	1	2	
			Rédacteur	3	100	1	2	
	Total catégorie B				8		2	6
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	100	0	1	
			Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	100	1	1	
			Adjoint administratif	5	100	2	3	
Total catégorie C				8		3	5	
Total filière administrative				23		9	14	
Technique	A	Ingénieurs	Ingénieur en Chef	1	100	1	0	
			Ingénieur principal	4	100	1	3	
			Ingénieur	11	100	9	2	
			Ingénieur en alternance	1	100	1	0	
	Total catégorie A				17		12	5
	B	Techniciens	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	100	1	2	
			Technicien principal 2 ^{ème} classe	2	100	0	2	
			Technicien	3	100	2	1	
			Technicien en alternance	1	100	0	1	
	Total catégorie B				9		3	6
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	100	1	0	
			Agent de maîtrise	2	100	0	2	
		Adjoints techniques	Adjoint technique	4	100	1	3	
			Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	3	100	3	0	
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe			0	100	0	0		
Total catégorie C				10		5	5	
Total filière technique				36		20	16	
TOTAL GENERAL				59		29	30	

Organigramme du syndicat présenté lors du conseil syndical du 4 décembre 2023 :



Evolution des effectifs du syndicat :

En 2023, le SMA a recruté quatre agents :

- 1 poste de technicien de rivière (Thomas Guidi), pour permettre le déploiement des travaux prévus aux PPRE sur l'Argens amont, l'Eau salée, la Ribeirotte et le Cauron.
- 2 postes d'assistances administratives (Christine Hoffmann et Guillaume Pelczar), pour assurer le secrétariat, la préparation des assemblées.
- 1 poste d'ingénieur contractuel (Audrey Combe) pour déployer le dispositif ALABRI à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Argens.

En 2024, deux recrutements sont déjà effectués :

- 1 poste d'ingénieur pour l'animation et le déploiement du SAGE Argens : Christophe Garrone a été recruté sur ce poste et a rejoint les effectifs du Syndicat le 01 janvier 2024. Cet agent a également la gestion du pôle « Ressource en eau et gestion des milieux aquatiques ».
- 1 poste de chargé de communication : Claudie Lemaitre Kartal a été recruté sur ce poste et a rejoint les effectifs du Syndicat le 01 février 2024.

Et quatre recrutements restent à réaliser :

- 1 poste à 30 % d'un temps complet pour assurer la Direction de la communication.
- 1 poste de Directeur financier, suite au départ à venir en avril 2024 de Helena Truyen.
- 1 poste d'assistante administrative en appui au Directeur financier.
- 1 poste de technicien rivière pour les pôles actions à réaliser sur l'Est du bassin versant.